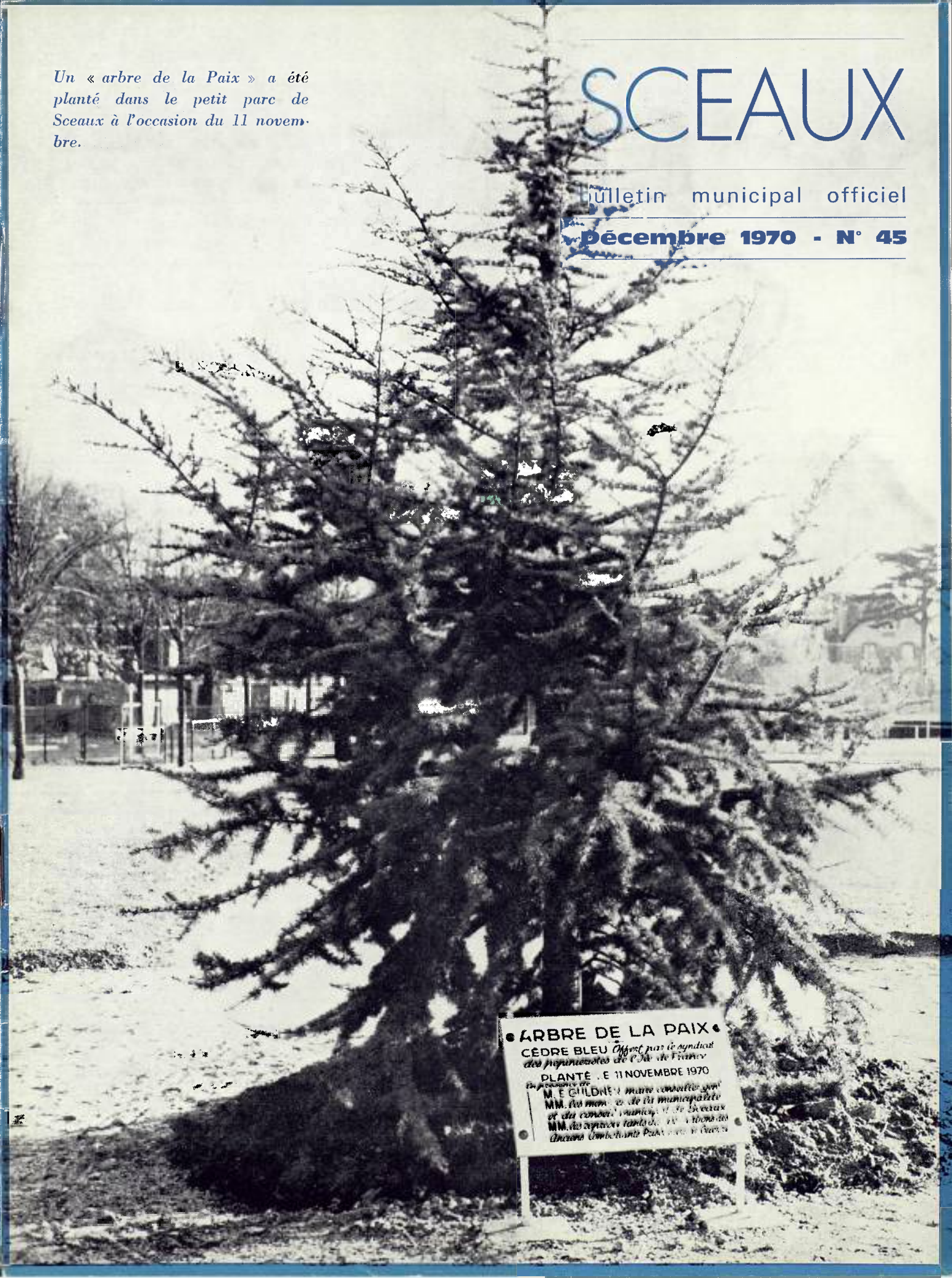


Un « arbre de la Paix » a été planté dans le petit parc de Sceaux à l'occasion du 11 novembre.

SCEAUX

Bulletin municipal officiel

Décembre 1970 - N° 45



● ARBRE DE LA PAIX ●
CÈDRE BLEU Offert par le syndicat
des populations de l'Alsace de France
PLANTÉ LE 11 NOVEMBRE 1970
M. E. GILDNER maire conseiller
MM. les membres de la municipalité
et du conseil municipal de Sceaux
MM. les députés tant de l'Alsace que de France
Anciens Combattants Peuple de Sceaux

VIE ET NATURE

ALIMENTS NATURELS

TOUS RÉGIMES
ALIMENTATION MACROBIOTIQUE

47, RUE Houdan - SCEAUX

Téléphone : 702-62-25

1475

ENTREPRISE GENERALE
DE TOUS TRAVAUX DE BATIMENT

Alalinarde

BUREAUX ET CHANTIERS :

4, Av. Jules-Guesde - 92 - SCEAUX — Tél. 702-11-76

919

GRIBOUILLE

Prêt à porter « Style »

Dépositaire **cacharel**

193, rue Houdan - SCEAUX — Tél. 702-33-24
(Sortie métro Robinson/Sceaux)

1494

PEINTURES - PAPIERS PEINTS — VITRERIE - DECORATION - RAVALEMENT

r. bourgoïn

9 bis, rue des Aulnes (Les Blagis) 92 - SCEAUX — Tél. : 702-59-17

DEVIS GRATUITS

1125

UNA

MEMBRE



Sté A. SERRON

U.N.A. SERVICE

SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE

155, rue Houdan - 92 - SCEAUX — Tél. : 702 03-55

PARKING PRIVE RESERVE AUX CLIENTS

1421



FERMETURES
DU
BATIMENT

Ets BASSEREAU

STORES
TOILES-VENITIENS

TOUTES
RÉPARATIONS

3, Rue des Coudrais - 92 - SCEAUX

Tél. : 660-15-99

1081

NOS PROJETS

E. GULDNER,
Conseiller Général des Hauts-de-Seine.
Maire de Sceaux



La fin de l'année, surtout lorsqu'il s'agit de la dernière année d'un mandat municipal, appelle un bilan. Les maires adjoints et les conseillers municipaux délégués se sont efforcés, dans le dernier numéro du Bulletin municipal et dans ce numéro-ci, de dresser ce bilan, chacun pour son secteur. Je me dispenserai donc d'énumérer à mon tour les équipements réalisés, les travaux exécutés et les services créés au cours de l'année qui s'achève et des années précédentes.

Je me bornerai à vous entretenir de ce qu'il reste à faire dans les mois et années qui viennent, c'est-à-dire des opérations en cours et des projets.

Auparavant, permettez-moi une observation : quoi qu'en pensent certains, la gestion d'une Commune est à notre époque, dans notre beau pays de France, une tâche peu enviable. C'est dû essentiellement à notre architecture administrative défectueuse, dans laquelle les pouvoirs et les moyens sont très mal répartis : alors que les communes ont la mission de créer le cadre de vie des citoyens et qu'elles sont les maîtres d'ouvrages des deux tiers des équipements collectifs (routes, réseaux de canalisations, écoles, hôpitaux, maisons de retraite, terrains de sports, centres culturels, logements sociaux, etc.) elles ne perçoivent que 15 % des impôts, l'Etat encaissant le reste et en redistribuant une partie sous forme de subventions données coup par coup, selon des procédures très lentes et compliquées. Cette situation est aggravée par le fait que depuis des années les collectivités locales n'ont pratiquement pas la possibilité d'obtenir des prêts pour financer des acquisitions de terrains ou des équipements non subventionnés, car on leur impose un taux d'intérêt plafond nettement inférieur aux taux pratiqués sur le marché financier. A cela s'ajoute, pour les communes de la Région parisienne, que dans plusieurs secteurs qui intéressent au plus haut point les habitants, la décision n'appartient pas à l'autorité municipale, mais à des autorités interdépartementales, régionales ou nationales : la police relève du préfet de police ; les transports en commun dépendent du Syndicat des transports de la Région parisienne ; les réseaux d'assainissement sont de la compétence d'un syndicat interdépartemental ; tous les problèmes de l'environnement et de la pollution, qui sont actuellement si préoccupants, ne peuvent guère être résolus que dans le cadre national ou régional, etc...

Si malgré ces coconstances, on a mené à bonne fin dans notre ville la construction d'H.L.M., d'un groupe scolaire, d'un Centre d'animation culturelle, d'une Piscine, d'une Résidence pour personnes âgées, d'une Crèche, de terrains de sports et de plusieurs parcs de stationnement ; si on a réussi non seulement à faire fonctionner convenablement les services publics essentiels, mais encore à développer les classes de neige et les colonies de vacances, à financer un conservatoire de musique en association avec BOURG-LA-REINE, à acquérir la Maison DUGARDIN pour la mettre, après aménagement, à la disposition des associations locales, à créer un centre médico-psychologique et un centre d'orientation professionnelle, etc., ces réalisations traduisent évidemment un effort important des contribuables scéens, mais elles représentent aussi — j'ai le devoir de le dire — une somme de travail, de compétence et de dévouement considérable, tant de la part des élus, que de la part des services, sans oublier les nombreux animateurs bénévoles des associations et organismes qui œuvrent dans l'intérêt général et tous

ceux qui, dans les commissions et groupes de travail, apportent à la gestion municipale un concours souvent précieux.

J'ajouterai sans modestie que le fait que le Maire soit aussi Conseiller Général a certainement facilité et accéléré l'instruction de quelques dossiers.

—o—

Mais rassurez-vous, chers concitoyens, nous sommes loin de succomber à la tentation de l'autosatisfaction ! Nous savons très bien ce qui ne va pas et tout ce qu'il faudrait faire, quand, au-delà du niveau de vie économique, on a l'ambition d'améliorer la « qualité » de la vie.

Le problème du logement social est quasiment insoluble dans la Région parisienne, non seulement à cause du prix des terrains, mais surtout parce que plus on construira de logements, plus on incitera les habitants de la province et les étrangers à venir s'installer dans la région, où les créations d'emplois, la réalisation des équipements collectifs, les transports coûtent déjà infiniment plus cher qu'en province. C'est une des conséquences de la centralisation excessive de notre pays. Cependant, malgré tout, il faut absolument faire tout ce qui est possible pour procurer des logements au moins à ceux qui ont des attaches avec notre ville. Le projet de la rue Lakanal, avec le complément du Groupe de la Chrétienté est enfin agréé et financé sous la forme d'I.L.M. ; les travaux pourront commencer au printemps prochain. Après cela, la rénovation du passage Benoît permettra encore de remplacer de vieilles masures, par des logements sociaux modernes.

Les transports et la circulation, je l'ai dit, ne dépendent que faiblement de l'autorité municipale. Cependant, outre l'amélioration des itinéraires et de la densité des autobus, l'action concertée du Conseil Général et des communes intéressées a obtenu que soient inscrits au schéma directeur de la Région parisienne la prolongation de la ligne de SCEAUX jusqu'au Châtelet, où elle se raccordera non seulement au réseau métropolitain général, mais au R.E.R. ; de plus la ligne de SCEAUX doit être doublée entre BOURG-LA-REINE et le Châtelet ; enfin la branche de SCEAUX-ROBINSON doit être prolongée vers CHATENAY-MALABRY. Il a été admis aussi que l'Autoroute A. 10 devra contribuer à faciliter non seulement les communications lointaines vers Le Mans et Poitiers, mais encore les relations entre Paris et la banlieue Sud ; à défaut de la voie ferrée, pourtant réclamée avec force par toutes les communes riveraines, il est prévu de faire circuler sur la future autoroute des autobus rapides.

Cette autoroute qui, comme vous savez, doit traverser SCEAUX — en souterrain pour la plus grande partie — nous a causé bien des soucis. Nous nous sommes finalement inclinés devant l'inévitable et nous avons essayé d'en tirer le meilleur parti, d'une part, en nous portant acquéreurs des reliquats de terrains en bordure de la future autoroute, d'autre part en mettant au point, avec la Direction des routes, un programme de construction de bâtiments publics sur la dalle qui doit recouvrir l'autoroute sur une distance de 400 m (ateliers municipaux, commissariat de police, école maternelle, centre municipal des loisirs, grand parking souterrain, etc.). Or, voici que le financement de la partie de l'autoroute A 10 comprise entre la Folie-en-Bessin et Paris

NOS PROJETS

(Suite de la p. 1)

n'est pas prévue au 6^e Plan ! A la Folie-en-Bessin, l'autoroute doit « éclater » et bifurquer sur l'autoroute du Sud et sur le Petit-Clamart. Cette solution nous gêne considérablement pour trois raisons : elle a pour conséquence de « geler » une grande surface de terrains ; elle empêche le Conseil Municipal d'arrêter le Plan d'Occupation des Sols de la ville (c'est le nouveau nom du plan d'urbanisme de détail) ; enfin, pendant des années encore des milliers de voitures seront amenées à traverser SCEAUX pour se rendre à PARIS. Nous avons cependant bon espoir que cette solution se révélera impraticable et qu'il sera nécessaire de réaliser l'autoroute A 10 jusqu'à PARIS ou, en tout cas, jusqu'au débouché sur les boulevards périphériques, avant la fin du 6^e Plan.

Et puisque nous parlons de la circulation, je vous indique que le virage au confluent de la rue du Docteur-Berger (qui sera élargie) et de la rue Paul-Couderc va enfin pouvoir être aménagé, avec un îlot directionnel, de manière à le rendre moins dangereux. Et bien entendu il faut aménager le carrefour Voltaire-Houdan-Fontenay-Camberwell qui est maintenant le plus encombré de SCEAUX ; sans attendre la restructuration de la place Voltaire et la réalisation d'un passage souterrain dans le sens Nord-Sud (Voltaire-Fontenay), on va installer un système de signalisation lumineuse englobant aussi l'avenue Charles-Péguy. Plusieurs autres carrefours vont être munis de feux ou d'îlots directionnels.

Le stationnement des voitures est un des problèmes majeurs de notre époque. A SCEAUX, deux grands parkings de dissuasion sont d'ores et déjà approuvés et financés, l'un par le Syndicat des transports de la Région parisienne qui a succédé au Département de la Seine (en face de la gare de SCEAUX-ROBINSON), l'autre avec le concours du District (en contrebas de l'avenue Raymond-Poincaré, entre la Gare de Sceaux-centre et la Piscine des Blagis). Il est aussi acquis que le Ministère de l'Education Nationale aménagera des aires de stationnement sur les terrains de l'U.E.R. de Droit (boulevard Desgranges). Il faudra en outre obtenir du département des Hauts-de-Seine qu'il construise un grand parc de stationnement en face de l'entrée Sud-Ouest du Parc de Sceaux (Pavillon de Hanovre) pour éviter l'encombrement des chaussées et des trottoirs par les visiteurs.

Le département est d'ailleurs décidé à pourvoir résolument l'aménagement du Parc, que la réorganisation de la Région parisienne a, en fait, interrompu pendant une demi-douzaine d'années. Il s'agit de faire en sorte que ce beau domaine soit plus ouvert, plus attrayant et plus utilisable pour les promeneurs, les sportifs, et les groupes d'enfants. Des décisions importantes seront certainement prises à cet égard au cours de la présente session du Conseil Général à l'occasion de l'examen du projet de budget pour l'exercice 1971.

Un très grand effort sera fait pour multiplier les équipements sportifs de notre ville, car les besoins sont immenses dans ce domaine. Priorité sera donnée à la construction de gymnases et de plateaux d'évolution pour le groupe scolaire du Centre (le terrain nécessaire est acquis rue des Imbergères) et pour le groupe des Blagis (l'expropriation des terrains nécessaires est en cours rue Léo-Delibes). Les contacts qui ont déjà été pris avec diverses autorités de tutelle permettent d'espérer que le projet d'aménagement du Jardin de la Ménagerie élaboré par M. AUDIAS, ingénieur-paysagiste qui a fait ses preuves, pourra être approuvé assez

rapidement ; ce projet prévoit outre un terrain de jeux pour les enfants et une piste de patins à roulettes plus grande que l'actuelle, 5 courts de tennis avec un mur d'entraînement et 16 terrains de boules avec vestiaires. D'autres terrains de sport seront aménagés autour de la piscine. Et dès que la situation financière le permettra, il faudra construire une deuxième salle de sports à côté de celle de la rue des Clos-Saint-Marcel.

Sur le plan culturel, il s'agit essentiellement de permettre au Centre d'Animation Culturelle d'avoir le maximum de rayonnement et d'activités éducatives, en collaboration avec le Musée de l'Île de France, le Conservatoire, les établissements scolaires, la Maison des Jeunes, le Centre Alfa, les Amis de la Musique et toutes les Associations à but culturel. L'initiation artistique à l'école est à poursuivre et à développer. Grâce, notamment, à sa saison musicale d'été, si courageusement lancée par M. Alfred LOEWENGUTH avec le concours de M. POISSON et qu'il faut évidemment soutenir vigoureusement, SCEAUX doit redevenir un haut-lieu de la musique.

Dans le domaine scolaire, il est urgent de construire deux nouvelles écoles maternelles aux Blagis. Le tiers-temps pédagogique sera généralisé progressivement, à mesure que les conditions nécessaires seront remplies. Le programme d'acquisition d'immeubles vétustes de la rue des Ecoles en vue de la construction d'une nouvelle cantine scolaire se poursuit méthodiquement. L'application de la réforme scolaire et en particulier l'ouverture d'un C.E.S. dans chacun de nos deux lycées exigera des travaux d'aménagement. Le Lycée Lakanal est d'ailleurs très vétuste ; nous l'avons signalé à plusieurs reprises au Ministère de l'Education Nationale et nous savons que l'Inspecteur d'Académie a reconnu la nécessité d'y consacrer d'importants crédits d'entretien.

Sur le plan social, nous avons déposé un projet d'aménagement et d'agrandissement de la Maison de Retraite Marguerite-Renaudin. Il faudra demander au Département de construire une nouvelle crèche. Nous souhaitons aussi pouvoir ajouter, un jour, un autre bâtiment à la Résidence Imbergères, afin de mieux rentabiliser les services communs.

Les projets de construction d'une « Maison des Finances » et d'un nouveau Centre de Sécurité Sociale à l'angle de la rue Houdan et de la rue du Maréchal-Joffre recueillent lentement, mais sûrement, les nombreuses approbations et avis favorables nécessaires. Le marché des Quatre-Chemins entre, enfin, dans la phase de la réalisation. Les abords de l'U.T., à l'angle de l'avenue Cauchy et de l'avenue Alphonse-Cherrier, vont être très joliment aménagés en jardin public, avec une belle fontaine. Le Jardin des Félibres sera agrandi par incorporation du bassin qui se trouve derrière les bustes...

Comme vous le voyez, nous avons encore du « pain sur la planche ». Et je suis loin d'avoir mentionné tous les projets en cours d'étude ou de réalisation ! Tous répondent en tout cas aux mêmes préoccupations : doter notre Commune des services et des équipements collectifs permettant à toutes les couches de la population de mieux vivre ; conserver à SCEAUX son charme de petite ville résidentielle, en évitant une densification excessive et en protégeant l'environnement.

Que pourrais-je faire de mieux, au seuil d'une nouvelle année que de souhaiter, dans notre intérêt à tous, que ces projets puissent se réaliser au plus vite.

Le financement des équipements collectifs de la Commune

(La Section "Investissements" du budget municipal)



par P. LOURADOUR,
Maire-Adjoint
Rapporteur du budget

Lors de son renouvellement en 1959, le Conseil Municipal de SCEAUX a manifesté nettement la volonté d'adapter les équipements collectifs de la ville dans les domaines scolaire, culturel, social et sportif à la poussée démographique, particulièrement sensible dans la région parisienne, et à l'accroissement des besoins de la population.

Pour la réalisation de ces équipements, la ville a reçu une aide appréciable de l'Etat et du département sous forme de subventions et de prêts. Elle a aussi dû contracter un grand nombre d'emprunts, d'un montant global considérable.

Ces opérations figurent à la section d'investissement du budget : on les retrouve naturellement sur plusieurs exercices, par suite de leur étalement dans le temps.

L'AGGRAVATION GENERALE DES CHARGES DES COMMUNES

Dans le cadre d'une politique nationale de « lutte contre l'inflation », la part des dépenses d'investissement laissée par l'Etat à la charge des Communes est devenue de plus en plus forte : les taux des subventions ont été réduits et les possibilités d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations se sont amenuisées du fait de l'affectation d'une partie croissante des ressources de cet établissement à des opérations jusqu'alors financées par l'Etat et « débud-

gétisées ». Ces mesures ont freiné d'autant plus les investissements des collectivités locales, que celles-ci ne peuvent pratiquement pas obtenir de prêts d'organismes privés à cause du taux maximum d'intérêts qui leur est imposé.

Si l'on ajoute à ces réductions de subventions et de prêts, le fait qu'en même temps, l'Etat a opéré des transferts de charges en matière d'enseignement, d'aide sociale, de voirie, on comprend que les collectivités locales, disposant de moins en moins de crédits, doivent dès lors financer sur leurs ressources ordinaires, c'est-à-dire sur les fonds généraux du budget, une partie non négligeable de leurs investissements.

LES PRINCIPALES REALISATIONS

C'est ainsi que pour trois des plus grandes réalisations récentes de la Commune, la Résidence des Imbergeres pour personnes âgées, la Piscine du Parc des Sports des Blagis et le Centre d'Animation Culturelle, mises en service respectivement en mai 1968, mai 1969 et avril 1970, le financement a été assuré non seulement par des subventions et des emprunts, mais aussi pas les fonds libres du budget.

Par contre le Groupe Scolaire des Clos-Saint-Marcel, qui fonctionne depuis septembre 1969, a été construit à l'aide des subventions et d'emprunts seulement.

Les tableaux ci-contre en apportent l'illustration.

RESIDENCE DES IMBERGERES POUR PERSONNES AGEES

Subvention de l'Etat	454.000 F		
Subvention du Département de la Seine	21.000 F	560.000 F	34,65 %
Subvention de la Sécurité Sociale	85.000 F		
Emprunts	600.000 F	969.000 F	59,96 %
Prêt de la Sécurité Sociale	369.000 F		
Fonds libres		87.000 F	5,39 %
		1.616.000 F	100,00 %

PISCINE DU PARC DES SPORTS DES BLAGIS

Emprunts remboursables par le Département des Hauts-de-Seine	3.000.000 F	62,16 %
Emprunts à la charge de la ville de SCEAUX	1.776.000 F	36,80 %
Fonds libres	50.000 F	1,04 %
	4.826.000 F	100,00 %

GROUPE SCOLAIRE DES CLOS-SAINT-MARCEL

Subvention de l'Etat	1.054.000 F	48,32 %
Emprunts	1.127.000 F	51,68 %
	2.181.000 F	100,00 %

CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE

Construction		
Subvention de l'Etat et du Département de la Seine	455.000 F	46,34 %
Emprunts	522.000 F	53,16 %
Fonds libres	5.000 F	0,50 %
	982.000 F	100,00 %

Aménagement

Subvention de l'Etat et du Département des Hauts-de-Seine	645.000 F	33,71 %
Emprunts	863.000 F	45,12 %
Fonds libres	405.000 F	21,17 %
	1.913.000 F	100,00 %

Total construction et aménagement	2.895.000 F	
---	-------------	--

On constate que suivant les opérations, les subventions représentent de 33,71 à 48,32 % de l'ensemble du financement, alors que les pourcentages s'échelonnent de 36,80 à 59,96 % en ce qui concerne les emprunts. Ces derniers constituent donc le mode de financement principal de ces investissements.

Il convient d'observer, en outre, que ces chiffres font apparaître le coût de construction, ils ne tiennent pas compte des crédits nécessités par l'acquisition des terrains ; le prix de revient réel est donc supérieur.

A ces équipements particulièrement lourds se sont ajoutées beaucoup d'autres réalisations, non moins nécessaires. On ne peut passer sous silence les installations sportives des Clos-Saint-Marcel (aménagement de la salle, gradins pour compétitions, douches et vestiaires pour scolaires et sportifs), la construction de courts de tennis au Petit Parc, la rétrocession à titre gratuit à l'Office d'H.L.M. de la moitié du terrain destiné à la construction de 154 logements squares d'Alsace et de Bretagne, et, un peu plus loin dans le passé la construction du Groupe Scolaire du Petit-Chambord.



Évolution du Budget de fonctionnement de la Commune

par P. LOURADOUR, Maire-Adjoint, chargé des Finances

J. LESUEUR, Conseiller Municipal, rapporteur adjoint du budget

On peut dire qu'au cours des 12 dernières années, la gestion financière de la ville a été guidée par les préoccupations suivantes :

— développer au maximum les équipements collectifs (dont il est traité plus en détail dans d'autres articles) ;

— faire payer les services à leur prix de revient et par ceux qui les utilisent, quitte à verser une aide à ceux qui ne peuvent les payer ;

— aider toutes les associations locales qui œuvrent pour le bien commun ;

— créer, chaque fois que c'est possible, pour gérer les équipements collectifs, des associations à budget autonome, et les subventionner en fonction de leurs besoins.

Ces idées directrices se sont traduites lors de l'élaboration des budgets annuels de fonctionnement. Les tableaux ci-dessous le montrent nettement ; on y a regroupé tous les articles des budgets de 1958, 1964 et 1970, en un petit nombre de postes essentiels. Remarquons que si ces tableaux présentent à la fois des valeurs (en milliers de nouveaux francs) et des pourcentages, les commentaires qui suivent ne portent que sur ces derniers, car l'érosion monétaire empêche toute comparaison utile des chiffres absolus.

I - LES RESSOURCES

Le montant de chacun des trois premiers postes de ressources est calculé par les services de l'Etat sans que nous intervenions en quoi que ce soit.

La part de la taxe locale, qui a été remplacée en 1968 par la taxe sur les salaires, puis en 1970 par un versement représentatif, est en nette régression dans notre Budget (descendant de 41,3

à 36,1 % en 12 ans), constatation d'autant plus inquiétante que cette recette est la plus importante de la commune.

Au contraire l'allocation versée par l'Etat à la ville pour compenser les exonérations fiscales dont bénéficient pendant 15 ou 25 ans les constructions neuves a nettement augmenté, passant de 1,6 à 8,5 % ; c'est une conséquence du grand effort de construction fait à Sceaux depuis 12 ans.

Il y a peu à dire du dernier poste qui regroupe toutes les subventions reçues à des titres divers, de l'Etat ou du Département en particulier comme participation au financement des équipements réalisés.

Les quatre autres postes constituent les recettes (ou ensemble de recettes) dont la Municipalité est libre dans certaines limites de fixer le taux.

La part, dans l'ensemble des recettes, du plus important d'entre eux, les « centimes additionnels » (que nous retrouvons sur les feuilles d'imposition locale sous la rubrique « contribution mobilière », « foncier bâti », « foncier non bâti », « patente ») n'a pratiquement pas varié, passant de 28,0 à 28,7.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères représente le paiement d'un service ; son équité ne peut être discutée, puisque tout un chacun y est assujéti, qu'il soit locataire ou propriétaire, que sa maison soit neuve ou ancienne. La part de cette taxe est passée de 3,8 à 7,3 ; en 1958, elle ne correspondait pas du tout au coût du service rendu, qui a été atteint, par paliers en 7 ou 8 ans (en 1970, 693.000 F), ce coût a d'ailleurs considérablement augmenté, notamment par suite du développement que l'on connaît des emballages perdus.

CONCLUSION

Les équipements collectifs réalisés par la ville de SCEAUX au cours des douze dernières années, dans les secteurs scolaire, social, sportif et culturel, revêtent ainsi une importance indiscutable. Mais il nous faut souligner une fois de plus que le système actuel des impôts locaux rend de plus en plus ardue la réalisation d'équipements collectifs, spécialement dans les Communes résidentielles, où le rendement de la patente et du versement représentatif de la taxe sur les salaires n'est pas élevé.

Seule une réforme profonde des finances locales peut remédier à cet état de choses. Certes le recensement des propriétés est en cours pour établir de nouvelles bases d'évaluation et répartir les impôts locaux d'une manière équitable. Mais il est à craindre qu'il faille encore attendre assez longtemps avant que les Communes disposent de ressources suffisantes pour accomplir leur mission, qui est de donner aux habitants un cadre de vie digne d'une nation civilisée.

Le troisième poste de recettes regroupe quelque 16 taxes dont certaines ont un rendement qui diminue, même en valeur absolue et la plupart des autres augmente sensiblement moins vite que le budget ; au total leur part dans le budget passe de 15,4 à 7,7 %.

A l'inverse, le dernier poste a augmenté de 4,1 à 7,2 %. Il regroupe :

II - L'EMPLOI DE CES RESSOURCES

— des remboursements d'annuités d'emprunts par ceux qui utilisent les constructions créées par ces emprunts.

Les emplois vont présenter l'autre volet de la politique définie ci-dessus.

Les dépenses de personnel ont sensiblement diminué en valeur relative. Si la progression du nombre des fonctionnaires communaux a suivi celle de la population (72 agents pour 12.500 habitants en 1958, 128 pour 20.300 en 1970), leurs traitements bien sûr, n'ont pas augmenté en proportion de l'activité de la Municipalité qui est reflétée par le montant du Budget de la Commune. En outre, certaines activités ont été prises en charge par des organismes ayant une autonomie budgétaire. L'ensemble explique que la part des frais de personnel soit tombé de 4,9 à 31,7 %.

Les prises en charge d'activités par des associations ou établissements autonomes dans le budget expliquent de la même façon que la part des dépenses de matériel ait diminué de 32,2 à 28,6 %. Les subventions aux associations ont, au contraire, beaucoup augmenté, passant de 3,7 à 13 %. Les principaux bénéficiaires sont, en dehors des associations locales, la Caisse des Ecoles, le Bureau d'Aide Sociale,

la Résidence pour personnes âgées des Imbergères, le Centre d'Animation Culturelle, la Maison des Jeunes et de la Culture, le Conservatoire de Bourg-la-Reine-Sceaux, la piscine des Blagis, le Syndicat d'Initiative, etc...

Le fait que le Conseil Municipal ait mené à bien la construction de nombreux équipements, en ne recevant que des subventions d'investissement en constante diminution, fait que le poids

des annuités de la Dette communale a considérablement augmenté, passant de 11,8 à 20,7 %.

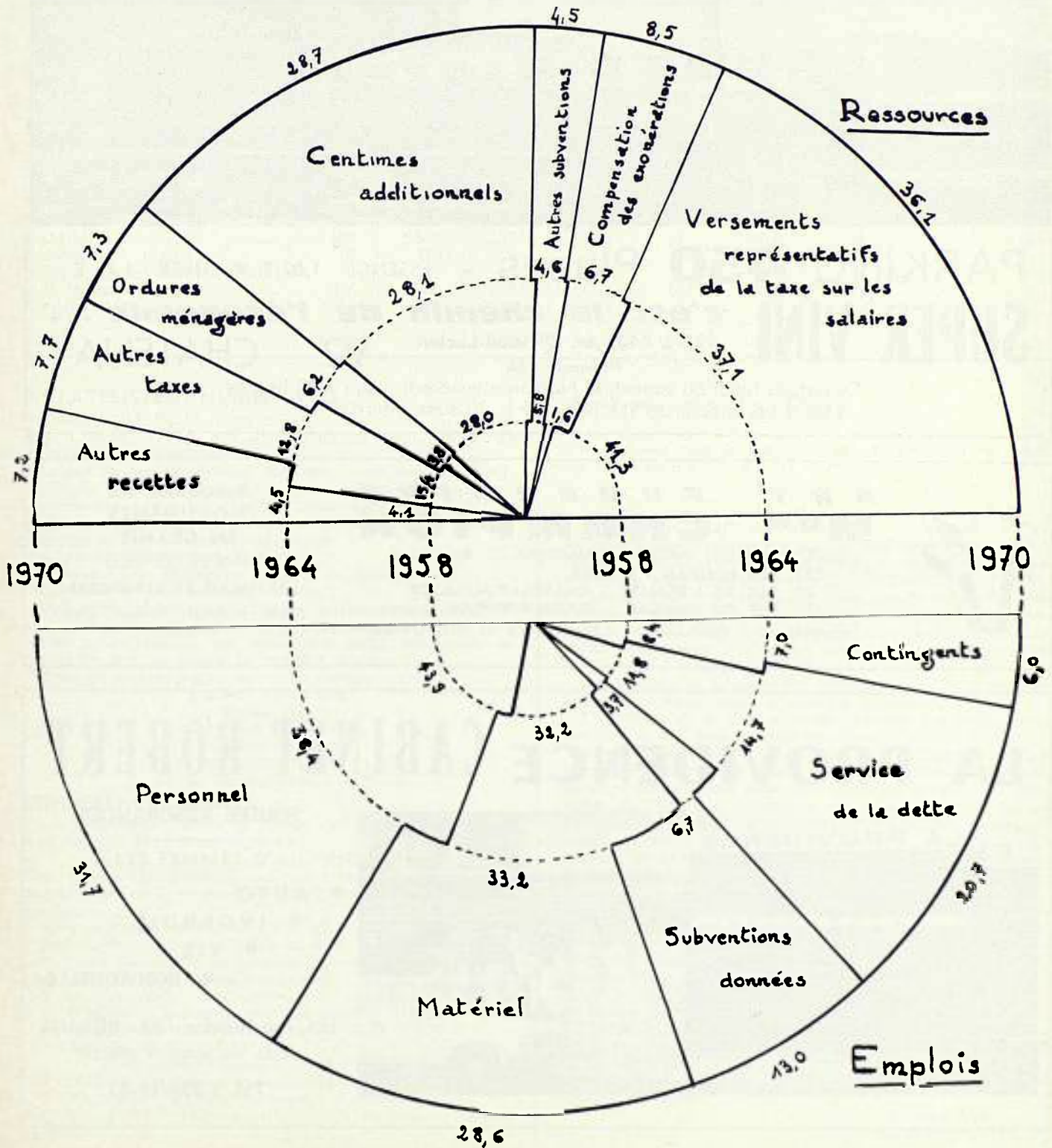
Les « contingents » représentent le coût que l'Etat ou le Département nous font payer pour des services dont ils ont centralisé la gestion (incendie, police, enseignements spéciaux, aide sociale). Nous ne pouvons que constater que ces dépenses imposées, bien qu'elles aient augmenté considérablement en va-

leur absolue, ont relativement diminué, de 8,4 à 6 %, en raison de l'accroissement général des dépenses communales.

En résumé, le budget de notre ville, qui s'est multiplié par plus de 5 en 12 ans, traduit bien l'expansion de Sceaux, telle que l'ont exposée nos collègues dans d'autres articles de ce Bulletin Municipal ou du numéro précédent.

(Voir TABLEAU page 7)

(Les diamètres sont proportionnels au montant de ces budgets, et les angles à la valeur de chaque poste dans ces Budgets ; les nombres sont les pourcentages de ces valeurs dans le total de chaque budget.)



LE PLUS GRAND SUPERMARCHÉ DE LA RÉGION

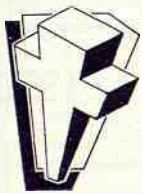


PARKING 450 Places - ESSENCE : 1,02 F • SUPER : 1,11 F

SUPER VINI *c'est le chemin de l'économie ...*
 422 à 440, Av. Division-Leclerc 92 - CHATENAY
 Nationale 186

Ouvert du lundi au samedi ■ Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures
 Le samedi de 9 h 30 à 19 h 30 sans interruption

1192



ART FUNÉRAIRE MON CHAMPION

SUCESSEUR DES MAISONS CAMBRUNE ET BREDECHE
 125, RUE HOUDAN - SCEAUX
 27, RUE DE L'ÉGALITÉ - CHATENAY-MALABRY
 34, RUE DU HAMEAU - PLESSIS-ROBINSON

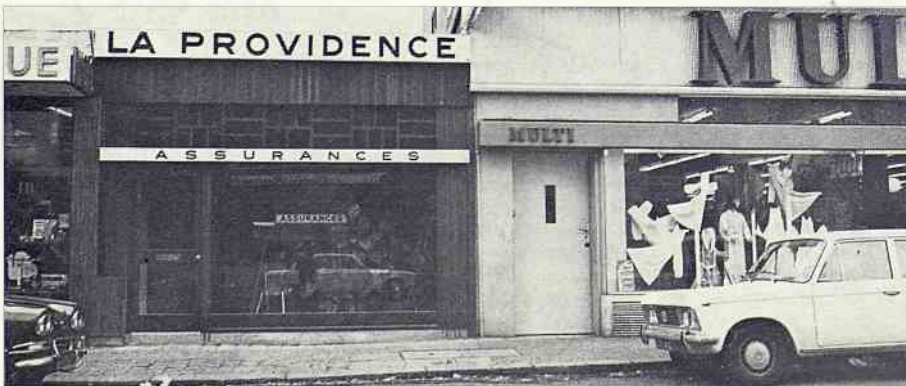
Téléphones : 660-17-07 - 350-53-94 et 702-01-52

Spécialiste des
**MONUMENTS
 EN GRANIT
 IMPERISSABLE**

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
 Suède, Norvège, Afrique, Brésil,
 etc.

1430

LA PROVIDENCE CABINET ROBERT



TOUTES ASSURANCES

- AUTO
- INCENDIE
- VIE
- INDIVIDUELLE

151, rue Houdan - 92 - SCEAUX
 (près du Magasin MULTI)

Tél. : 350-19-93

908

Budgets primitifs de fonctionnement (en milliers de francs)	Montants			Pourcentages			Rapports		
	58	64	70	58	64	70	64/58	70/64	70/58
Ressources									
Taxe locale - Taxe sur les salaires - Versement représentatif	755	1.718	3.448	41,3	37,1	36,1	2,28	2,01	4,57
Compensation des exonérations fiscales	29	310	808	1,6	6,7	8,5	10,69	2,61	27,86
Autres subventions reçues .. (Sous-total)	107 (891)	216 (2.244)	429 (4.685)	5,8 (48,7)	4,6 (48,4)	4,5 (49,1)	2,02 (2,52)	1,99 (2,09)	4,01 (5,26)
Centimes additionnels (voirie incluse)	512	1.298	2.744	28,0	28,1	28,7	2,54	2,11	5,36
Enlèvement des ordures ménagères	70	285	700	3,8	6,2	7,3	4,01	2,49	10,00
Autres taxes	281	591	730	15,4	12,8	7,7	2,10	1,24	2,60
Autres recettes	74	207	689	4,1	4,5	7,2	2,80	3,33	9,31
(Sous-total)	(937)	(2.381)	(4.863)	(51,3)	(51,6)	(50,9)	(2,54)	(2,04)	(5,19)
Total	1.828	4.625	9.548	100,0	100,0	100,0	2,53	2,06	5,22
Emplois									
Personnel	803	1.775	3.028	43,9	38,4	31,7	2,21	1,71	3,77
Matériel	589	1.536	2.734	32,2	33,2	28,6	2,61	1,78	4,64
Subventions données	67	310	1.245	3,7	6,7	13,0	4,63	4,02	18,58
Service de la Dette (capital et intérêts)	216	680	1.971	11,8	14,7	20,7	3,15	2,90	9,13
Contingents	153	324	570	8,4	7,0	6,0	2,12	1,76	3,73
Total	1.828	4.625	9.548	100,0	100,0	100,0	2,53	2,06	5,22

PHILATELISTES, NUMISMATES...

Chaque DIMANCHE matin de 10 à 12 heures au Centre Socio-Culturel A.L.F.A. des collectionneurs comme VOUS se réunissent... Le savez-vous ?

Le but de ces rencontres ? Echanger leurs doubles. Ainsi, en fin de séance, chacun ajoute à sa collection les timbres ou monnaies qu'il a découverts et acquis sans aucun débours. Il faut préciser que les achats et ventes sont strictement interdits au sein de notre Association.

A qui est ouverte cette activité ?

A Tous... sans distinction d'âge ni de sexe.

Quel est le coût de cette détente ?

Une modique cotisation annuelle qui correspond à 0,30 F et 0,15 F pour les moins de 18 ans par séance.

Les collectionneurs ont aussi des goûts artistiques et savent mettre en valeur la moindre figurine...

Vous en jugerez vous-mêmes, en visitant notre

EXPOSITION

Entrée libre

DIMANCHE 24 JANVIER

Groupe Philatélique

CENTRE SOCIO-CULTUREL A.L.F.A.

2, rue du Docteur-Roux - SCEAUX

CONFERENCES-DEBATS

Les Conférences-Débats de Sceaux vous invitent à participer le 20 janvier 1971 à un débat sur :

« LES FEMMES D'AUJOURD'HUI »

avec Yvonne PELLE-DOUËL, professeur de Philosophie, auteur de « Etre femme », et Rose VINCENT, directrice de « Femme pratique ».

Salle de l'ancienne Mairie, 20 h. 45.

Pour nourrir votre participation au débat qui suivra la conférence, vous pouvez lire les ouvrages suivants, que vous pouvez emprunter à la Bibliothèque municipale :

S. de BEAUVOIR : le Deuxième sexe (Gallimard 2 vol.)

B. FRIEDAN : la Femme mystifiée (Gonthier 1966)

M. GREGOIRE : Le Métier de femme (Plon 1965)

A. MICHEL & G. TIXIER : la Condition de la Française d'aujourd'hui (Gonthier 1964, 2 vol.)

P. SARTIN : la Femme libérée (Stock 1968)

E. SULLEROT : Demain les femmes (Laffont 1965)

E. SULLEROT : Histoire et sociologie du travail féminin (Gonthier).

Arbre de la Paix

Nous avons reçu la lettre suivante du Président du Syndicat des Pépiniéristes de l'Île-de-France :

Monsieur,

A l'occasion du 25^e anniversaire de l'Armistice de mai 45, le Syndicat des Pépiniéristes de l'Île-de-France a décidé d'offrir aux communes de l'ancienne Seine et de l'ancienne Seine-et-Oise un arbre commémoratif : l'« ARBRE DE LA PAIX ».

Plus de trois cents communes ayant accepté cette offre avec gratitude, la plantation de l'« Arbre de la Paix » sera effectuée à l'occasion du 11 novembre ; cette date possède une valeur doublement symbolique, associant le 25^e anniversaire de l'Armistice à celui de 14/18.

La télévision et la presse ont tenu à se faire l'écho de cette initiative et nous tenons à vous en informer.

L'« Arbre de la Paix » est un symbole. Lui seul pouvait traduire ce que nous voulons exprimer.

Arbre du souvenir — au-delà de l'échelle humaine, il saura rappeler la tragédie d'une époque et l'effort, le sacrifice de ceux qui ont lutté pour, qu'à nouveau, il fasse bon vivre. Arbre de l'espoir — sa ramure qui s'élançait vers le ciel est un geste de foi dans l'avenir, une foi solide, bien ancrée, qui a pris racine au plus profond du terroir.

Arbre de la vie — il est l'expression du désir de l'homme moderne qui aspire, au-delà de la pollution de son environnement, à retrouver l'harmonie d'une vie saine et naturelle.

Le Syndicat des Pépiniéristes de l'Île-de-France a conscience de participer, selon ses moyens, à cette harmonie. Au travers de l'« Arbre de la Paix », chacun de ses membres a voulu faire connaître des végétaux d'exception, issus de soins assidus, d'une sélection constante — des végétaux qui puissent s'intégrer sans heurt, sans « dépaysement », au climat, au terroir de l'Île-de-France dont ils sont issus.

Il semble que cette initiative puisse retenir l'attention de vos lecteurs et, par avance, je vous remercie de bien vouloir les en informer.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président :
Bernard GRAVIER.

S.E.R.I.M.

PROMOTEUR CONSTRUCTEUR

— met ses 17 années d'expérience à votre service et vous propose deux nouveaux programmes en Banlieue Sud :

Sceaux

33, rue des Imbergères
et rue Paul-Couderc

face au Parc, sur un magnifique terrain en pente douce, versant Sud, construction en cours de neuf petits immeubles, comportant 85 appartements de grand standing (du Studio au 9/10 p.).

LIVRAISON PRINTEMPS 1972

Chatenay-Malabry

56, avenue Jean-Jaurès
Rue Marc-Sangnier

dans un cadre de verdure, construction en cours de quatre petits immeubles d'ensemble 56 appartements tout confort (du Studio au 6/7 p.).

LIVRAISON PRINTEMPS 1971

PRIX FERMES et DEFINITIFS

*Garanties Financières
et Techniques*

S.E.R.I.M.

58, rue de l'Arcade
PARIS 8^e - Tél. EUR. 52-11

CRÉDIT AGRICOLE

Quelle que soit votre activité...

AGENCE DE SCEAUX

144 bis, Av. G1-Leclerc
(Nationale 20)

Tél. : 702 94-36
660 13-42

Ouvert du Lundi
au vendredi
de 9 à 12 h - 14 à 17 h



1284

TOUT POUR LE SOL

MARIETTE

16, rue des Pierrelais - 92 - FONTENAY-aux-ROSES
Tél. : 350-07-20

PARQUET

REPARATION
VITRIFICATION

1576



702-12-06

FLEURISTE
Fernand HUËT

150, avenue du Général-Leclerc
Nationale 20 - (92) SCEAUX

845



BOURG-LA-REINE

25, Av. de la République
Tél. : 702 21-71

ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

916

IFLEURS • PLANTES VERTES
• PLANTES DE FLEURS

Horticultrice **THERESE** Fleuriste

14, Sentier de la Tour
92 - SCEAUX — Tél. : 350-45-03

Fermé le Dimanche - Ouvert le Lundi

La Caisse des Écoles

Les Caisse des Ecoles sont des établissements publics communaux créés à la fin du siècle dernier. Elles ont pour but de favoriser la fréquentation scolaire et de créer ou de développer toutes les œuvres post et péri-scolaires propres à contribuer à l'éducation des enfants.

Ces associations sont gérées par un comité comprenant des représentants du Conseil Municipal, des représentants de l'Administration et des représentants élus des adhérents. Le Maire en est de droit le président. A Sceaux, le comité est composé de 17 membres : le Maire, six conseillers municipaux, 3 représentants de l'Administration et 7 administrateurs élus par les adhérents.

Ce comité d'administration est chargé d'établir le budget et de contrôler toutes les recettes et les dépenses. Il fixe les tarifs des divers services rendus et veille au bon fonctionnement de l'organisme.

Toutes les décisions doivent être soumises au visa ou à l'approbation de l'autorité préfectorale.

L'équilibre du budget ne peut être réalisé que grâce à une subvention du Conseil Municipal ; pour 1970 celle-ci s'élève à 350.000 F. Elle devra être majorée lors du vote du budget supplémentaire.

Les activités de la Caisse des Ecoles de Sceaux sont multiples ; son rôle est non seulement éducatif, mais aussi social. Voici ses principales activités.

COLONIES DE VACANCES

Autrefois une seule colonie existait à MANSIGNE dans la Sarthe. Cette année nous avons organisé 3 colonies d'été (à MANSIGNE, à ETABLES-sur-MER, à NEUSTADT en bordure de la Baltique) et deux colonies de montagne, à Noël et à Pâques, à PELVOUX pour la pratique du ski.

Des tarifs dégressifs pouvant aller jusqu'à la gratuité permettent aux familles les plus modestes d'y placer leurs enfants.

Une particularité de nos colonies d'été à MANSIGNE est d'accueillir des enfants de LEAMINGTON et de BRUHL, villes jumelées à SCEAUX.

C'est ainsi qu'au mois de juillet un groupe de jeunes Anglais a passé un mois dans notre colonie et en août 25 Allemands ont séjourné à MANSIGNE. Tous sont rentrés enchantés de leur séjour en France. Nous tenons en effet à ce que les Jeunes de pays voisins se connaissent et se comprennent. En échange, de jeunes Scéens ont l'occasion de faire des séjours en Allemagne.



P. CARAMAN
Maire-Adjoint

CENTRE MUNICIPAL DES LOISIRS

Le jeudi, tous les enfants de Sceaux peuvent aller au Centre Municipal des Loisirs. L'admission au Centre est le plus souvent gratuite ; une contribution n'est demandée qu'exceptionnellement aux familles.

Les activités du Centre sont de caractère sportif et éducatif et présentent une gamme très variée, afin de s'adapter au tempérament et aux goûts des enfants.

Les activités sportives comportent la pratique du Football (4 équipes qui disputent des compétitions), du Basket et du Hand-Ball.

La natation a lieu le jeudi matin à la piscine municipale.

Il y a aussi les travaux manuels (rotin, aéromodélisme), les travaux de couture et ouvrages divers, ... etc.

Enfin il existe de nombreuses activités éducatives telles que peinture, cinéma, télévision, visite de monuments et de musées, des sorties de plein air dans la grande banlieue (les déplacements ont lieu en car).

Une exposition de travaux est organisée tous les ans en fin d'année scolaire. Nous souhaiterions qu'un plus grand nombre de parents s'y intéresse.

Il faut aussi signaler que nous accueillons dans nos locaux les enfants handicapés et que nous participons aux frais d'encadrement.

Tous les ans, avant la Noël, une fête est organisée dans les écoles, et en partie organisée dans les écoles et en partant auprès des plus jeunes un grand succès.

CANTINES SCOLAIRES

Les contraintes de la vie moderne sont telles que certains parents pour des causes diverses, doivent laisser

leurs enfants à la cantine pour le repas de midi.

De ce fait plus de 800 enfants sont accueillis tous les jours de classe dans nos réfectoires.

L'organisation de ces cantines pose des problèmes délicats non seulement pour l'alimentation, mais aussi pour la garde des enfants pendant l'heure et demie de l'interclasse.

Nous sommes en rapport constant avec les diverses associations de parents d'élèves pour apporter des améliorations au fonctionnement de ces cantines.

Les enfants sont répartis au moment des repas dans 14 réfectoires différents pour éviter toute concentration préjudiciable au bon fonctionnement.

Les menus sont établis par une Commission restreinte et soumis à l'approbation du médecin inspecteur des écoles. Ils sont adaptés aux besoins particuliers des enfants, bien équilibrés et variés.

Un soin particulier est apporté à leur préparation par un personnel qualifié et expérimenté, depuis très longtemps en place.

Des représentants des Associations de parents d'élèves sont admis à visiter nos installations et invités à prendre, dans nos réfectoires, le repas servi aux enfants.

Les tarifs sont dégressifs (de 4,20 F à 1,00 F) en fonction du revenu des familles.

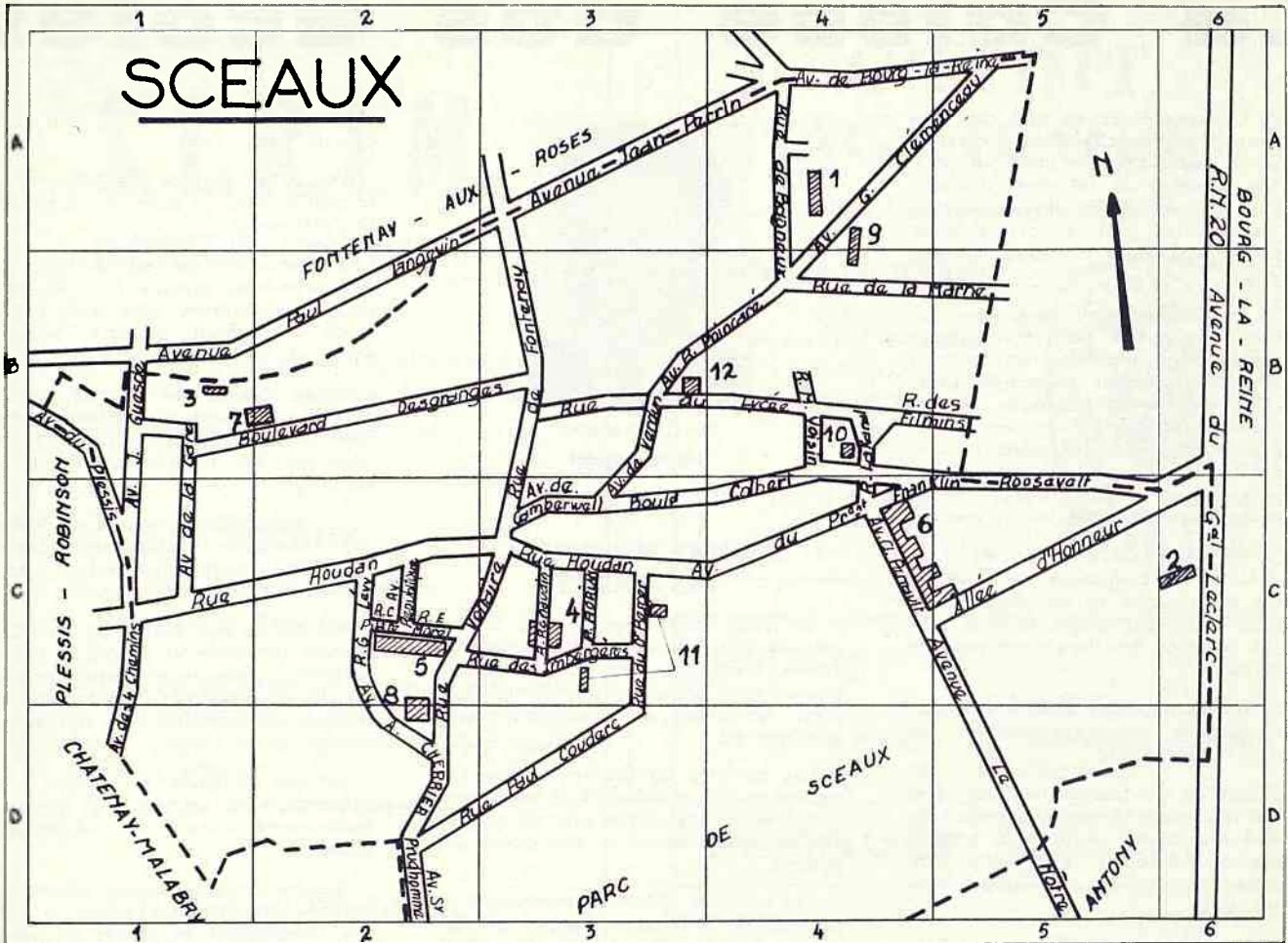
Ce service est largement déficitaire et le serait encore même si tous les enfants payaient plein tarif.

Nous devons en effet faire face aux hausses des prix et aux charges du personnel nécessaire pour assurer le service et la surveillance des enfants. L'équilibre budgétaire ne peut être réalisé que grâce aux subventions de la Ville et du Département.

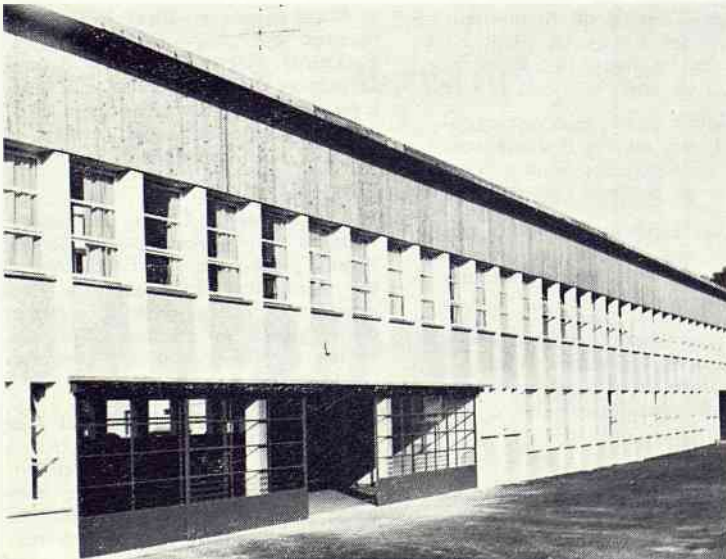
oOo

L'action de la Caisse des Ecoles s'étend en réalité bien au-delà de ces activités principales, car son rôle moral est primordial. Son œuvre est éducatrice dans le sens large du terme : elle doit soutenir et animer toutes les activités qui favorisent la formation de l'enfance.

Nous avons besoin pour cette action de larges et généreux concours. L'enfant attend de nous non seulement une aide et un soutien mais une bienveillante attention et une générosité de cœur, car il faut avant tout qu'il se sente compris et aimé : c'est la condition essentielle du succès.



NOS ECOLES



Entrée du préau de l'Ecole des Clos Saint-Marcel

- 1 - Ecole des Blagis A4
- 2 - Ecole du Petit Chambord C6
- 3 - Ecole des Clos Saint-Marcel B1
- 4 - Ecole du Centre C3
- 5 - Lycée Marie Curie C2
- 6 - Lycée Lakanal C4
- 7 - Faculté de Droit (Centre de Sceaux)
B1 et B2
- 8 - I.U.T. Marie Curie D2
- 9 - Collège d'enseignement technique B4
- 10 - Ecole Polytechnique Féminin B4
- 11 - Ecole Sainte Jeanne d'Arc C3
- 12 - Cours Paul Valéry B3

En octobre 1965, est paru dans le Bulletin Municipal un article sur l'équipement scolaire de notre Commune. Les renseignements qu'il renfermait appellent aujourd'hui des compléments et des corrections. Ce sera pour nous l'occasion d'indiquer certaines particularités de ce secteur de l'administration municipale et d'informer nos concitoyens de divers projets.



L'Enseignement à Sceaux

par H. WATTREMEZ, Conseiller municipal délégué

I - UNE COMMUNE BIEN POURVUE

L'équipement actuel comprend les écoles communales et d'autres établissements de nature et de taille diverses.

A - LES ECOLES COMMUNALES

La Commune possédait en 1965 trois groupes scolaires : celui du Centre, le plus ancien et deux autres, de construction récente, celui des Blagis et celui du Petit-Chambord. Cette année, ils accueillent respectivement, dans leurs classes maternelles et primaires, 821, 812 et 389 enfants.

A ces trois groupes est venu s'ajouter en 1969 celui des Clos Saint-Marcel, situé non loin de la gare de Sceaux-Robinson, et qui compte actuellement 345 enfants.

Rappelons que le groupe du Centre comprend un Collège d'Enseignement Général Mixte (C.E.G.) avec, au niveau de la 6ème et de la 5ème une « section associée de l'cée » (S.A.L.) tandis que le groupe des Blagis possède un C.E.G. avec S.A.L., dont l'effectif est composé presque uniquement de filles, et un groupe d'orientation dispersé (G.O.D.) qui complète l'école de garçons.

Au total 3 030 enfants, répartis en 105 classes, fréquentent cette année les écoles communales de Sceaux. Parmi eux 400 environ habitent des communes voisines, mais ce nombre est destiné à diminuer sensiblement dans les années à venir.

B - LES AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Il existe aussi à Sceaux un nombre appréciable d'autres établissements d'enseignement publics.

Le second degré est représenté par les deux lycées et le collège technique ; l'enseignement supérieur par « l'Université de Paris 11, Centre de Sceaux » et l'I.U.T.

Disons un mot de chacun de ces établissements :

— Le Lycée LAKANAL est encore un Lycée de garçons, bien qu'il possède des classes préparatoires mixtes. Il est plus qu'octogénaire. En 1964 il a été pourvu d'une annexe technique, installée au Petit-Chambord, où 168 jeunes gens et jeunes filles préparent des examens commerciaux (Brevet, C.A.P., Baccalauréat G).

— Le Lycée de jeunes filles, MARIE CURIE, inauguré en 1937, fut longtemps l'orgueil de l'Université de Paris.

Malgré la construction de Lycées à Antony et à Châtenay, sa capacité, depuis de longues années, est insuffisante.

Lakanal et Marie-Curie sont fréquentés par 5.621 élèves au total, parmi lesquels 1.332 habitent Sceaux.

— Le Collège technique mixte de la rue de la Marné a été construit en 1961. Parmi ses élèves (500 cette année, dont 10 % des Scéens) les uns préparent des C.A.P. en 3 ans (7 options), d'autres, admis à l'issue de la classe de troisième préparent des C.A.P. en 2 ans (2 options) ou un B.E.P. (4 options).

— L'Université de Paris-11 — Centre de Sceaux — 54, boulevard Desgranges, est un établissement neuf, ouvert en novembre 1968. Il assurera cette année des enseignements de 1ère, 2ème et 3ème années de Licence en Droit et de 1ère et 2ème années de Capacité en Droit. Les effectifs attendus sont de 3.500 étudiants (capacité : 1.400, licence 2.100).

— L'Institut Universitaire de Technologie, 2, avenue Cauchy, est aussi un établissement neuf. Il est prévu pour 900 étudiants, répartis également en 3 départements : administration des collectivités publiques et des entreprises (2 départements) et techniques de commercialisation.

Il accueille cette année 144 étudiants, dont 4 Scéens.

C - LES ETABLISSEMENTS PRIVÉS

Sceaux possède enfin plusieurs écoles privées :

— Le Cours Paul VALÉRY, rue du Lycée (effectif : classes primaires, 30 élèves ; classes secondaires, de la sixième aux terminales, 152 élèves).

— L'Externat Ste-Jeanne-d'Arc, rue des Imbergères, qui dispose désormais des locaux de l'école St-Jean-Baptiste (rue du Dr Berger). C'est un établissement mixte dont l'effectif est cette année de :

103 élèves dont 48 Scéens dans les classes enfantines

299 élèves dont 141 Scéens dans les classes primaires

435 élèves dont 117 Scéens dans les classes secondaires, de la sixième aux classes terminales A et D.

— L'École Polytechnique Féminine de la rue Lakanal. Comme son nom l'indique, cet établissement forme des ingénieurs (4 années d'études, 3 options : électronique, aérospatiale et physique supérieure). L'effectif est cette année de 460 élèves, françaises et étrangères. Parmi elles 6 Scéennes.

Au total il existe dans notre ville une vingtaine d'écoles de tout niveau, fréquentées par 14.000 enfants et jeunes gens, dont les deux tiers environ sont étrangers à la Commune.

II - EQUIPEMENT ET POLITIQUE SCOLAIRE

Il ne suffit pas que tous les enfants soumis à l'obligation scolaire puissent être accueillis dans les écoles communales. Une commune doit aussi, dans toute la mesure du possible, développer l'enseignement préélémentaire, assurer aux conditions de travail, pourvoir à la création de classes spécialisées et de services annexes, comme à l'équipement des écoles en installations sportives.

A Sceaux, au cours des années qui viennent de s'écouler, plusieurs initiatives ont été prises dans ce sens.

En 1967, la Commune mettait à la disposition de la Direction de l'Hygiène scolaire les locaux de l'ancienne crèche, rue des Ecoles, en vue de permettre l'ouverture d'un Centre médico-psychologique. Depuis deux ans, ce Centre a déjà rendu de précieux services (consultations, séances de rééducation) à bon nombre d'élèves de nos écoles et des lycées.

En 1968, en vue d'aider les familles les plus modestes à supporter les dépenses entraînées par les études de leurs enfants, des crédits étaient inscrits au budget de la Commune. Augmentés d'année en année, ils s'élèvent pour l'exercice en cours à 8.000 F.

En septembre de la même année, les classes maternelles et primaires commençaient à recevoir une initiation culturelle, dispensée par les moniteurs de « Chants et Danses de France » et les professeurs de l'Association « les Musiciens » de Royaumont. Cette formation artistique devait se poursuivre et se développer les années suivantes.

C'est aussi à la rentrée 1968 que s'ouvrait aux Blagis une classe de perfectionnement, demandée dès 1965.

TRANSPORTS - DEMENAGEMENTS

S.T.S. Sud Transport Service

7, avenue Jules-Guesde - 92 - SCEAUX

Tél. : 350-33-53

LOCATION AVEC CHAUFFEUR TOUS VEHICULES

910

CHAUFFAGE — PLOMBERIE — COUVERTURE
AIR CHAUD

Appareils sanitaires

Mazout

Ent. Y. BEURDOUCHE

73, rue Boucicaut - 92 - FONTENAY-aux-ROSES

Place de la Mairie — Tél. : 702-11-74

1131

office régional de l'habitat



service immobilier

pour résoudre tous vos problèmes
achats - vente - locations - crédits

153, Av. du Général-Leclerc — Nle 20
92 - BOURG-LA-REINE - 660-44-66 +

834

Création de Modèles — Transformation — Réparation
(Garde pendant l'été)

FOURREUR L. ANDRÉ

MAITRE ARTISAN

4, avenue de Robinson - CHATENAY-MALABRY — Tél. : 702-10-18

1128

Ets BESOMBES & Cie

CITROEN

LOCATION SANS CHAUFFEUR

2, rue de Fontenay, place Voltaire
SCEAUX — Tél. : 350-05-50 +

909

OPTIQUE • PHOTO

R. BONOT

Agréé par la Sécurité Sociale

86, rue Houdan - 92 - SCEAUX — Tél. : 702-16-26

900

FOURNITURES POUR PEINTRES
VERRES A VITRES - GLACES - MIROITERIE
SOCIETE DE FOURNITURES INDUSTRIELLES

72, av. A.-Briand - 92 - ANTONY

Téléph. : 237-12-61 et 237-66-43

Outillages - Peintures - Papiers peints, plastiques, muraux

1073

E. BARBANCE

Chantiers et Bureau :

9, place Général de Gaulle
FONTENAY-aux-ROSES

Tél. : 702-11-45

Bureau de Commande :

35, rue Houdan - SCEAUX

Tél. : 702-14-34

BOIS
CHARBONS
MAZOUT

Jerricans - Bidons
Camions citerne
(Volucompteurs)

834

Achetez à Sceaux

CAROLINE-bis

PRÊT A PORTER

Place de l'Eglise - SCEAUX

Téléphone : 702-70-81

1074

ACHETEZ A SCEAUX
à qualité égale
aux meilleurs prix

Deux mois après, un jardin d'enfants spécialisé était créé pour les enfants handicapés dans des locaux de la rue des Ecoles prêtés à cette fin par la Commune. Il devait être transféré en septembre 1969 dans deux des locaux libérés par l'école maternelle provisoire des Clos Saint-Marcel.

En 1969, le nombre de classes bénéficiant d'un séjour d'hiver à la montagne (classes de neige) était porté de quatre à cinq.

En juin de la même année, avec l'accord ou à la demande des Associations de Parents d'élèves, la décision était prise d'instituer le tiers temps pédagogique à l'École du Petit-Chambord et dans les classes de septième des Blagis. Des crédits étaient inscrits au budget pour couvrir les dépenses nécessaires.

À la même date, était demandée l'ouverture au Petit-Chambord d'une « classe d'attente » (devenue depuis « cours préparatoire d'adaptation ») pour les enfants qui, au sortir de l'école maternelle, ne semblent pas encore capables de commencer avec profit leur scolarité élémentaire. Cette classe s'ouvrirait à la rentrée et un service de ramassage était organisé.

En septembre, il était décidé que toutes les classes de 9^e, 8^e et 7^e de nos écoles fréquenteraient la piscine qui venait de s'ouvrir. Celle-ci était mise aussi à la disposition du Collège Technique Féminin, des Lycées et des écoles privées.

En décembre, se réalisait un projet conçu quatre ans plus tôt, celui de la création dans la commune d'un Centre d'Orientation scolaire et professionnelle. Ainsi le Centre de Montrouge qui, faute de personnel et de locaux, avait dû se résigner à négliger tout à fait les établissements d'enseignement de Sceaux, possède désormais dans notre ville une sorte d'antenne, destinée à devenir autonome (sans doute en 1971). Déjà un grand nombre d'élèves de nos écoles et des lycées bénéficient des services des conseillers, installés pour le moment dans les locaux de l'ex-école maternelle provisoire des Clos Saint-Marcel.

Enfin, en juin 1970, l'âge d'inscription dans les écoles maternelles était abaissé et fixé à deux ans et demi, l'admission effective étant subordonnée toutefois aux possibilités d'accueil des établissements.

III - PROJETS ET PROBLEMES

Il reste cependant beaucoup à faire pour que toutes nos écoles puissent fonctionner dans des conditions tout à fait satisfaisantes et faire face sans difficulté à l'augmentation prochaine des effectifs.

Au total, les locaux provisoires, vétustes ou « insalubres » sont au nombre d'une trentaine, dont 19 aux Blagis et le reste au Centre. Une vaste tâche

d'assainissement et de rénovation s'impose donc. Déjà un projet de construction aux Blagis de deux écoles maternelles de quatre classes (conformes au nouveau type officiel) a été approuvé par les services compétents.

Maintenir la capacité d'accueil des établissements ne suffirait pas, car les besoins vont s'accroître du fait de la construction d'ici deux ou trois ans, de plusieurs centaines de logements dans le centre et la partie Ouest de la Ville, ainsi que d'un relèvement (au moins probable) du taux de natalité, actuellement très inférieur au taux national (12 contre 16 pour 1.000 habitants).

Si, à court terme, du fait de la création prochaine des C.E.S. Lakanal et Marie-Curie, la libération d'un nombre appréciable de salles de classe par les C.E.G. et le G.O.D. doit assurer une certaine marge de sécurité, cette situation sera éphémère, une partie des locaux provisoires n'étant pas destinée à être remplacée.

Pour des raisons de commodité et de sécurité, il conviendrait que chacun des secteurs de la ville possède son école. C'est pourquoi il avait été prévu de construire pour le quartier sud-ouest (situé au sud de la partie de la rue Houdan comprise entre la rue Gaston-Lévy et l'avenue des Quatre-Chemins) un petit groupe scolaire qui aurait été implanté sur la dalle de l'autoroute A.10. Mais le tronçon Paris-La Folie-en-Bessin n'étant pas inscrit au sixième Plan (1971-1976) ce projet devra être abandonné, au moins provisoirement. Dans ces conditions, il sera peut-être nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil des Clos Saint-Marcel. Déjà un groupe de travail s'efforce de rassembler les données de la question.

Quant aux installations sportives, seul le groupe du Petit-Chambord en est pourvu. Dans les autres, les séances d'éducation physique ont lieu dans les préaux. Jusqu'ici, faute de pouvoir financer l'acquisition de terrains, la Commune ne pouvait doter les groupes du Centre et des Blagis d'un gymnase et de plateaux d'évolution. Cet obstacle est maintenant levé pour le premier, et en voie de l'être pour le second. L'inscription des deux projets au sixième Plan a été demandée.

IV - BESOINS ET MOYENS

Les indications qui précèdent montrent déjà que dans le domaine scolaire une commune doit résoudre des problèmes dont souvent la solution, et même les données, lui échappent en grande partie.

Contentons-nous d'énumérer quelques unes des difficultés qu'elle rencontre :

— refus trop fréquent des services de l'Éducation Nationale d'approuver des projets répondant à des prévisions certaines et non à une situation effec-

tive, ce qui aboutit à créer un état de pénurie, au lieu de le prévenir ;

— impossibilité, aux époques de stabilisation ou d'austérité, de contracter les emprunts indispensables pour l'acquisition des terrains et d'obtenir les subventions nécessaires au financement des travaux ;

— impossibilité, dans certains cas, d'évaluer assez tôt l'accroissement des besoins, les projets de construction de logements n'étant connus que deux ans à l'avance et les effets de la mobilité de la population, même à l'intérieur de la ville, étant imprévisibles (en deux ans 360 familles de Sceaux ont changé de quartier),

— difficultés causées par les normes changeantes ou inadéquates de l'Éducation Nationale en ce qui concerne la structure des groupes scolaires et les effectifs des classes. Désormais les maternelles doivent comporter 4 classes de 45 élèves inscrits, et les écoles primaires dix classes, dont l'effectif doit être en moyenne de 25 élèves au cours préparatoire, mais de 30 ou plus au delà (du moins dans les Hauts-de-Seine). Ces normes engendrent des structures boiteuses et aggravent les soucis de « l'intendance ».

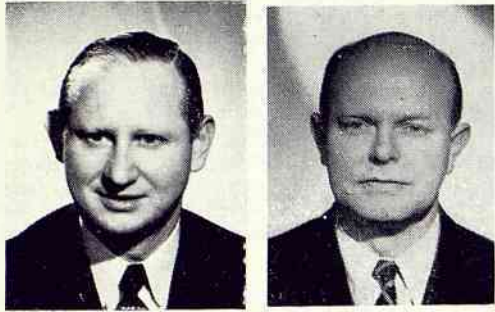
Signalons enfin une particularité fâcheuse de notre équipement scolaire. Trois groupes sur quatre étant situés aux confins de la Commune, pratiquement nos écoles ne peuvent pas s'entraider lorsque l'une d'elles devient trop petite. C'est ainsi que la maternelle du Petit-Chambord ne pourrait soulager celle du Centre que si on reculait son périmètre jusqu'à la rue Florian, distante de 100 mètres de la rue Renaudin. On imagine les réactions des familles dont les enfants devraient fréquenter une école éloignée de deux kilomètres, alors qu'elles en auraient une à leur porte.



Comme on le voit, si les moyens dont dispose une commune pour assurer à ses enfants un enseignement de qualité sont loin d'être négligeables, ils sont néanmoins limités. Les remèdes provisoires et les pis-aller sont trop souvent inévitables. En ce qui concerne l'enseignement préélémentaire et celui du premier degré, l'équipement scolaire de Sceaux ne peut s'accroître et s'améliorer que progressivement.

Il appartient aux administrateurs et aux parents d'élèves de collaborer pour le bien des enfants et, en particulier, d'associer au besoin leurs efforts, en vue de hâter, dans la mesure du possible, l'aboutissement des projets.

P.S. La création des C.E.S. par transformation des premiers cycles des Lycées fera l'objet d'un autre article qui paraîtra dans le prochain numéro du Bulletin Municipal officiel.



par le Dr LESUR et P. MONCEAUX
Conseillers municipaux



l'action culturelle dans notre ville

Les nombreuses Associations qui existent à SCEAUX proposent depuis longtemps à ceux qui veulent en profiter des activités culturelles diverses. La musique, le chant, la lecture et presque toutes les disciplines artistiques ont leurs animateurs, dont certains ont un renom indiscuté, et leurs participants ou leurs spectateurs.

Cependant l'initiative privée ne pouvait répondre à tous les besoins, car les activités culturelles sont rarement rentables, lorsqu'elles ont pour objectif la formation artistique et l'éducation.

Le Conseil Municipal a pris conscience de ses responsabilités et dès 1960 il a décidé de consacrer une part plus importante du budget de la ville à l'action culturelle.

Il s'agissait de créer des équipements nouveaux, des structures nouvelles qui permettent à chacun de trouver à proximité de son domicile des locaux de détente, de culture, de repos, de loisirs.

L'étude des problèmes à résoudre pour satisfaire les besoins culturels a été poursuivie pendant plusieurs années par des commissions spécialisées, réunies sous la présidence du Conseiller Municipal délégué aux affaires culturelles.

LES VILLES DE SCEAUX ET DE BOURG-LA-REINE SE SONT ASSOCIEES

Dès le début de l'étude il apparut clairement que le nombre limité des habitants de SCEAUX (20.000 environ) et la proximité de PARIS, où l'on peut trouver toutes les possibilités culturelles, imposaient des contraintes particulières. Il se trouvait, par ailleurs, que BOURG-LA-REINE ville voisine et amie se posait des problèmes identiques et rencontrait les mêmes difficultés.

Les deux municipalités décidèrent donc, de mettre au point un accord de collaboration pour trouver des solutions communes et complémentaires dans les secteurs des Affaires Culturelles, de la Jeunesse et des Sports. Il était évident qu'une agglomération formée par les deux villes groupées, représentant une population actuelle de 40.000 habitants, qui pouvait atteindre 50.000 habitants dans un futur assez proche, permettrait de faire face plus facilement aux dépenses de construction et de fonctionnement des équipements culturels et sportifs reconnus nécessaires. C'est dans ces conditions que furent lancés les projets du Centre d'Animation Culturelle et de la piscine couverte, la rénovation des différents terrains de sports et l'amélioration des équipements pour les jeunes. L'accord de collaboration entre les villes de BOURG-LA-REINE et de SCEAUX n'est en aucune façon rigide. Il s'adapte à toutes les situations particulières.

Dans certains domaines : bibliothèques municipales, salles

de réunions traditionnelles, subvention aux Associations locales, etc..., une simple coordination a été prévue qui laisse à chacun le maximum de liberté.

Dans d'autres domaines : Centre d'Animation Culturelle, Conservatoire de Musique et d'Art dramatique, piscine, des Associations de gestion ont été créées dans lesquelles se retrouvent des représentants des Conseils Municipaux des deux villes et des personnes de bonne volonté, intéressées par ces activités et acceptant d'y consacrer une partie de leurs loisirs. Il faut souligner que c'est grâce à toutes ces bonnes volontés que l'étude de la mise en route de tous ces équipements a été rendue possible et que les résultats obtenus sont dès maintenant satisfaisants ; évidemment ils doivent aller s'améliorant.

Pour situer l'effort accompli dans le domaine de l'Action Culturelle, signalons qu'en 1970, près de 5 % du budget de la ville y était consacré. Ce pourcentage ne peut guère être dépassé, compte tenu des autres charges auxquelles il faut faire face. Cependant une récente enquête, dans toutes les villes de France, montre que SCEAUX est parmi celles qui consacrent le pourcentage le plus important de leurs ressources au secteur culturel.

LES REALISATIONS ESSENTIELLES

Nous ne parlerons ici que des réalisations les plus importantes de ces dernières années.

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Il faudrait plutôt parler des bibliothèques.

Au Petit Château de SCEAUX existent une salle de lecture, une bibliothèque enfantine et un service de prêts à domicile.

Dans l'Institut Florian, rue des Ecoles, sont rassemblées des œuvres écrites en provençal ainsi que des ouvrages relatifs aux littératures occitanes. L'essentiel de ces collections provient du fonds légué par M. ANCELY. L'Institut Florian est en train de devenir un lieu privilégié de rencontres pour les Méridionaux de la région parisienne qui étaient déjà attirés à SCEAUX par le Jardin des Félibres.

Dans le Centre d'Animation Culturelle fonctionnent depuis quelques mois, une salle de lecture où l'on trouve essentiellement des livres d'art et des ouvrages relatifs au théâtre, à la musique, au cinéma et un service de prêt permettant d'emprunter tous les livres de la bibliothèque municipale.

Il est intéressant de constater la progression des lecteurs et des prêts de livres :

- en 1968 : 2.400 inscrits et 44.750 livres prêtés,
- en 1969 : 2.700 inscrits et 54.500 livres prêtés.

Notre bibliothèque est l'un des centres de la vie culturelle de la ville, elle a organisé des manifestations qui ont eu beaucoup de succès, en particulier :

- une exposition Marie Curie, à l'occasion du centenaire de sa naissance ;
- une journée du livre ;
- une journée du livre d'étrennes avec les Associations de Parents d'Elèves ;
- une vente-signature de livres à laquelle ont participé des auteurs en renom.

Dans les prochaines années, l'ensemble du Petit-Château sera mis à la disposition de la Bibliothèque, ce qui lui permettra d'améliorer ses installations, en agrandissant la bibliothèque enfantine, en créant une bibliothèque spécialisée pour adolescents et peut-être — si les besoins l'exigent et si les moyens le permettent — en ouvrant une discothèque d'écoute et de prêts.

D'autre part l'introduction du tiers-temps pédagogique entraîne une collaboration de la bibliothèque avec les enseignants, pour donner aux enfants le goût de la lecture et leur apprendre à apprécier et à juger les livres.

LE CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE

Dans le dernier Bulletin Municipal nous avons présenté le Centre d'Animation Culturelle à l'occasion de son inauguration officielle qui a eu lieu le 15 octobre.

Rappelons qu'il comporte essentiellement une salle de spectacle, de 400 places confortables, bien équipée au point de vue son et lumière et des salles plus petites utilisables pour des activités diverses ou des expositions, une bibliothèque, une salle d'écoute musicale et une cafeteria.

Les dimensions même du bâtiment et les possibilités financières limitées de la ville de SCEAUX, même associée à BOURG-LA-REINE, ne permettaient pas de rêver d'une vraie Maison de la Culture, du type de celles de BOURGES, AMIENS, GRENOBLE, qui ont d'ailleurs un statut particulier.

C'est un Centre Culturel qui répond aux besoins essentiels des populations environnantes et dont les activités doivent s'exercer non pas concurremment, mais en collaboration avec celles des établissements et organismes de caractère culturel existants.

La gestion du Centre d'Animation Culturelle a été confiée à l'Association « LES GEMEUX » à laquelle vous êtes tous appelés à adhérer. Le Conseil d'Administration de cette Association comprend 10 membres de droit et 11 membres élus par l'Assemblée Générale. Sont membres de droit : les Maires de SCEAUX et de BOURG-LA-REINE ou leurs représentants, deux Conseillers Municipaux de chacune des deux villes, les représentants du Ministère des Affaires Culturelles, du Ministère de l'Education Nationale et du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, le représentant du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Participent aussi aux réunions du Conseil d'Administration, le Directeur du Centre d'Animation Culturelle, les

Secrétaires Généraux des deux Mairies, les bibliothécaires municipaux, le Directeur du Conservatoire de Musique, les Présidents des Maisons des Jeunes.

La Direction du Centre a été confiée à Jacques DOUAI qui était déjà connu comme Secrétaire Général de « Chants et Danses de France », comme Président du « Ballet National Populaire » et comme chanteur.

L'orientation des activités du Centre d'Animation Culturelle est triple :

1°) Présentation aux habitants de nos villes de spectacles et activités culturelles de **qualité** dans tous les domaines : musique, théâtre, arts plastiques, danse, cinéma, conférences.

2°) Animation de la vie culturelle de nos villes par l'aide apportée aux Associations et par la présentation dans la salle des « GEMEUX » de spectacles particulièrement intéressants pour les jeunes.

3°) Action de formation, tendant à donner le goût du beau à tous et en particulier sensibilisation des enfants des écoles à l'art par des séances d'initiation réalisées dans les écoles par des moniteurs spécialisés en collaboration avec les enseignants et par la présentation dans la salle des « GEMEUX » de spectacles particulièrement intéressants pour les jeunes.

Le succès définitif des « GEMEUX » est l'affaire de tous.

Dans les nombreuses commissions qui ont été créées (Musique, Arts plastiques, Conférences, etc...), vous pouvez manifester vos opinions, vos souhaits et permettre à la direction d'orienter son action pour le plus grand bien de tous.

LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL

Il est né à BOURG-LA-REINE en 1964. Il est devenu en 1966 Conservatoire Municipal de BOURG-LA-REINE et SCEAUX. Il ne cesse de se développer.

En 1969 plus de 700 élèves ont suivi des cours dans toutes les disciplines de la Musique et des Arts Dramatiques.

Les concerts donnés par les professeurs et par les élèves permettent à tous de se rendre compte de la qualité de l'enseignement qui y est donné. Certains élèves ont passé, brillamment, le concours d'entrée du Conservatoire National.

Provisoirement installé à côté de la Mairie de BOURG-LA-REINE, le Conservatoire occupera, prochainement de nouveaux locaux plus proches de SCEAUX.

Pour permettre aux plus jeunes de suivre facilement les cours de solfège, certains d'entre eux sont donnés dans les écoles de SCEAUX (au Centre et aux Blagis) ; d'autres cours ont lieu dans l'Ancienne Mairie ou à la M.J.C. en plein centre de notre ville.

Pour conclure, nous voudrions remercier tous ceux qui bénévolement, ont sacrifié une bonne partie de leurs loisirs pour aider à la réalisation de ces équipements et à leur fonctionnement.

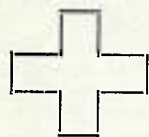
L'action culturelle concerne chacun d'entre nous et, par conséquent, l'aide de tous les Scéens est nécessaire pour qu'elle puisse être continuée et intensifiée.

JACQUELINE BOREL

COIFFURE 702.84.45

112 BIS, RUE HOUDAN - SCEAUX

Membre de la Haute Coiffure Française



Tél. 702.19.13

FRANCO-SUISSE-BATIMENT

VOUS PROPOSE
SES PROCHAINES CONSTRUCTIONS

- A SCEAUX : 22, rue Bertron
- A FONTENAY : 24, rue Guérard

APPARTEMENTS GRAND STANDING

TOUS RENSEIGNEMENTS :
33, rue Houdan - SCEAUX

1000

RADIO-SCEAUX

Place de l'Eglise

DEPANNAGE
TELEVISIONS
MACHINES A LAYER
REFRIGERATEURS

2, rue du Docteur Berger
Tél. : 702-17-33
SCEAUX

1072



POSTICHES ★ PARFUMERIE

Chambord-Coiffure

Jean-Raymond GUILLET

138, av. du Gl-Leclerc - SCEAUX — Tél. : 702-64-58

1070

PÂTISSIERS — TRAITEURS
GLACIERS — CHOCOLATIERS

BOMER et AMARY

21, rue Houdan - SCEAUX (92)

RECEPTIONS
LUNCHES — DINERS
A DOMICILE

Petit Salon pour Déjeuners
ou Diners d'Affaires

Tout à votre service à 702-00-27



901

TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERS

ENTREPRISE GENERALE

ENTREPRISE CAPRON

8, boulevard Desgranges
92 - SCEAUX — Tél. : 702-01-42

839

BAZAR DE LA GARE

Quincaillerie - Couleurs - Electricité - Mercerie

Mme Vve V. ORTOLI

149 bis, rue Houdan - 92 - SCEAUX — Tél. 702-13-88
Ouvert le dimanche matin

902

TOUT FEU....

TOUT FLAMME... et

PARFUMERIE DU PARC

Madame BORD

15, rue Michel-Charaire - 92 - SCEAUX
Tél. : 702-17-51

918



Etablissements COLLET CONCESSIONNAIRE

9 et 11, avenue Louis-Pasteur BAGNEUX — Tél. : 253-99-20
52, Av. de Bourg-la-Reine Tél. : 655-66-77

Etablissement ouvert de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h, samedi compris jusqu'à 18 h 30

RENAULT

Atelier spécialisé
mécanique - tôlerie - peinture

1279

Les problèmes posés par la jeunesse et que se posent les jeunes sont extrêmement nombreux puisqu'ils vont du secteur scolaire au secteur sportif en passant par tout ce qui est loisir et culture.

Les questions scolaires et culturelles en général sont traitées dans d'autres articles. Nous ne retiendrons ici que ce qui concerne les loisirs et les activités culturelles plus spécialement prévues pour les jeunes puisque, dans un numéro précédent, nous avons indiqué ce qui avait été fait ou ce qui est en cours de réalisation pour doter notre ville des équipements sportifs qui lui sont indispensables.

La difficulté principale à surmonter est la grande diversité des goûts et des désirs des jeunes. La gamme est complète depuis ceux qui veulent tout faire, immédiatement, à ceux qui ne veulent, jamais, rien faire.

Il n'existe pas de solution miracle qui permette de résoudre tous les cas à la satisfaction générale et à la satisfaction de chacun.

Le rôle des villes et par conséquent de ceux qui les administrent est de mettre à la disposition des jeunes les équipements les plus variés possible afin que chaque jeune qui le désire puisse trouver les moyens de pratiquer une activité qui lui plaise.

Il faut, d'ailleurs, signaler que dans la mesure où l'on facilite pour un jeune la pratique du sport de son choix le problème de ses loisirs se trouve au moins partiellement résolu.

Mais tous les jeunes n'ont pas nécessairement, un tempérament de sportif et d'autre part le sport n'occupe pas complètement les temps de loisir.

Bien sûr il existe à SCEAUX, comme dans toute ville, un certain nombre d'Associations de Jeunes qu'il faut encourager mais, pour louables que soient leurs buts, elles ne touchent qu'un faible pourcentage de la jeunesse. En effet les adhérents de ces Associations doivent avoir un idéal ou des goûts communs ce qui laisse de côté tous ceux qui n'ont pas encore choisi ce qu'il leur plairait de faire pour se distraire ou se cultiver.

LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Pour aider les jeunes à manifester leurs désirs nous avons ouvert, il y a maintenant dix ans, une Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.).

Cette M.J.C. qui est gérée d'une façon très démocratique, en grande partie par les jeunes eux-mêmes, a connu des périodes heureuses et d'autres qui l'étaient moins selon la qualité des jeunes qui la fréquentaient et surtout de ceux qui acceptaient d'y prendre des responsabilités.

En effet, les M.J.C. sont un peu comme ces auberges espagnoles dans lesquelles on ne peut manger que ce que l'on apporte. La maison n'est qu'une série de locaux et la qualité des activités qui s'y installent dépend des animateurs, jeunes ou adultes, qui en prennent la responsabilité. Le rôle du Directeur de la M.J.C. est très important puisque, étant, très souvent, le seul permanent, il doit découvrir les animateurs et les soutenir en assurant la coordination de l'ensemble des activités. La gestion d'une M.J.C. est donc une opération complexe qui demande à tous ceux qui y participent beaucoup de patience et beaucoup de continuité dans l'effort. Cependant nous pouvons considérer que la M.J.C. de SCEAUX a rempli son rôle puisqu'elle a réussi à rester ouverte, sans être dénaturée, au printemps 1968 et que cette année plus de 600 personnes participent à la vingtaine d'activités qui s'abritent sous son toit.

Mais l'existence d'une M.J.C. ne résout pas, non plus, tous les problèmes de la jeunesse : ce n'est qu'un moyen matériel mis à la disposition des jeunes pour les aider à résoudre, eux-mêmes, leurs propres problèmes.

D'autre part la M.J.C. est située au centre de la ville

LES PROBLEMES DE LA JEUNESSE



par R. JECHOUX
Conseiller Municipal Délégué

et la ligne de SCEAUX constitue une barrière que les Scéens ont tendance à considérer comme infranchissable. Cette barrière a perdu de sa force depuis l'ouverture de la Piscine et du Centre d'Animation Culturelle mais elle n'est pas, encore complètement effacée.

UN MINI-CLUB

L'éloignement de la M.J.C. du centre nuit encore à sa fréquentation par les jeunes du quartier des Blagis. Ce quartier qui est au point de rencontre de quatre Communes méritait un équipement spécial. Après diverses réunions avec les futurs utilisateurs et les responsables municipaux : les villes de BOURG-LA-REINE, FONTENAY-AUX-ROSES et SCEAUX ont décidé de collaborer pour la création et l'ouverture d'un « Mini-Club » destiné aux nombreux jeunes de ce quartier qui le réclamaient. La construction de ce nouveau local est en cours et il devrait commencer à fonctionner, au plus tard au début de l'année 1971. Il y aura aussi des problèmes complexes à résoudre pour trouver la meilleure méthode de gestion et il deviendra ce que voudront les jeunes et les adultes qui y prendront des responsabilités.

Malgré tout ce qui a été fait nous ne pouvons pas assurer, que tous les problèmes de la jeunesse sont résolus à SCEAUX. La ville a construit et équipé des installations et des locaux mais l'animation de ces équipements est l'affaire des jeunes et des adultes qui admettent de consacrer une partie de leurs loisirs à s'occuper des autres.

Cependant les résultats obtenus sont positifs puisque si l'on considère qu'il existe à SCEAUX près de 2.500 jeunes de 14 à 20 ans :

- 4 à 500 d'entre eux ont une activité sportive,
- 4 à 500 d'entre eux participent aux activités de la M.J.C.

Si l'on y ajoute les jeunes qui sont inscrits dans diverses Associations nous pouvons admettre que plus de la moitié de ces jeunes de 14 à 20 ans ont donc la possibilité d'avoir des activités de qualité.

Il reste, cependant, que rien n'est jamais terminé et qu'il faudra continuer à faire des efforts soit pour améliorer et compléter les équipements qui existent déjà, soit pour assurer la meilleure utilisation de ces équipements.

FORD-L'ESPERANCE

43, Av. Division Leclerc

AGENT OFFICIEL — TEL. : 702-48-72 — (92) CHATENAY-MALABRY

INSTITUT DE BEAUTÉ

• SOINS DU VISAGE ET DU CORPS

Maquillage — Epilation

Manucure — Pédicure médicale

SOINS ET CONSEILS GRATUITS

133, rue Houdan - 92 - SCEAUX

Nicole Stéphane

Traitement du cuir chevelu

Traitement amaigrissant

Sauna — Bronzage

Tél. : 660-74-11

Agence VOLTAIRE

53, rue Jean-Longuet

92 - CHATENAY-MALABRY

Tél. : 350-10-39 et 350-21-72

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

ET COMMERCIALES

EXPERTISES — LOCATIONS

GERANCES — VIAGERS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LA BANQUE A VOTRE SERVICE PARTOUT EN FRANCE

AGENCE A SCEAUX : 53, RUE HOUDAN — Tél. : 350-57-65

BUREAUX à :

BOURG-LA-REINE, 6, rue René-Rœckel — Tél. : 702-66-60

ANTONY, 1, avenue Aristide-Briand — Tél. : 237-00-20

CHATENAY-MALABRY, 71, rue Jean-Longuet —

Tél. : 350-79-00

FONTENAY-AUX-ROSES, 64, rue Boucicaut —

Tél. : 660-26-22

FRESNES, 4, place Pierre-Curie — Tél. : 237-64-50

POMPES FUNEBRES GENERALES

500 SUCCURSALES - INTERVENTION RAPIDE

Société Anonyme au Capital de 57.600.000 francs
66 bd Richard-Lenoir - PARIS-11^e - Tél. 805 08-90

Concessionnaire du Service
de la Ville de Sceaux

BUREAU OFFICIEL :

71, rue Houdan — Tél. : 702-03-04

Avantages spéciaux aux Assurés Sociaux
et aux Organismes Mutualistes

**Dans les moments difficiles P.F.G.
votre conseiller pour toute la France**

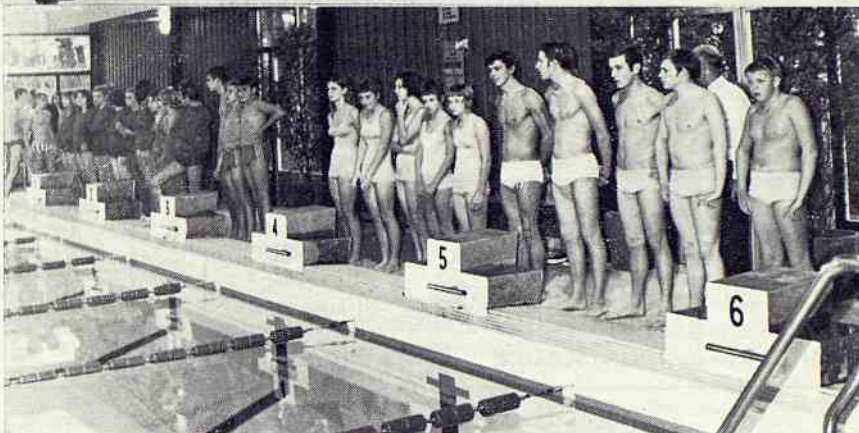
Achetez

à

Sceaux



Un groupe de Scéens au retour de Brühl.



Présentation des nageurs étrangers (de l'une de nos villes jumelles) et français avant une compétition qui s'est déroulée dans notre piscine.



Centre Scéen des Amitiés Internationales

Le Centre Scéen des Amitiés Internationales fut créé le 1er février 1963 en vue de réaliser pleinement le **Jumelage avec la ville allemande de Brühl**. Le Conseil d'Administration s'est toujours attaché à faire participer les habitants de Sceaux à toutes ses activités afin de développer les relations culturelles et sportives et de créer des liens d'amitié entre les villes jumelles.

De 1963 à ce jour, le C.S.A.I. a organisé divers voyages à Brühl, permettant à 213 adultes et 326 jeunes d'aller outre-Rhin et recevait, pendant la même période, 295 adultes et 250 jeunes de notre ville jumelle.

En dehors des délégations officielles d'adultes, les Associations suivantes ont pu aller à Brühl : la Chorale « A Cœur Joie » - La Maison des Jeunes et de la Culture - Le Judo-Club - Les Bretons - l'A.S.A.S. section tennis - une Ecole de danse - Les Scouts-Routiers - 1 section foot-ball - le Club de ping-pong - Les Amis du Musée de l'Île de France - Les Responsables des divers mouvements de jeunes.

La grande majorité de ces Associations a déjà reçu à Sceaux les groupes correspondants, constituant ainsi un véritable échange.

Le récent Jumelage avec la ville anglaise de Royal Leamington Spa va permettre au C.S.A.I. d'accroître son activité. Il a déjà reçu, fin octobre 1970, le jeune orchestre anglais qui a donné à Sceaux un concert commun avec les Cadets de la Schola Cantorum dirigés par M. A. Lævenguth. En 1971 ce nouveau Jumelage sera consacré par la réalisation de nombreux échanges dont la préparation est déjà commencée.

Il faut également mentionner les **multiples échanges individuels de jeunes**, organisés et suivis par nous et qui apportent à ceux-ci une aide appréciable dans l'étude des langues.

Mais l'activité du C.S.A.I. ne s'est pas limitée aux villes jumelles ; en effet, depuis cinq ans déjà, sont organisés divers cours de langues avec emploi de la **méthode audio-visuelle**. Ils remportent un succès toujours croissant.

Il reste beaucoup à faire. Le C.S.A.I. en est conscient, mais, grâce à l'aide et à la participation de ses adhérents de plus en plus nombreux, l'avenir se présente sous les auspices les plus favorables.

J. STEVERLYNCK

Président du C.S.A.I., Conseiller municipal
Siège social : 9, rue du Docteur-Berger
— Sceaux —

SCEAUX ACCUEIL — SCEAUX ACCUEIL — SCEAUX ACCUEIL — SCEAUX ACCUEIL — SC

— **Tout d'abord nos réunions d'amitié:**

Une rencontre, toute simple, pour les nouvelles venues, les isolées. Que les timides n'hésitent pas et que viennent se joindre à nous, pour nous aider dans ce « désir d'accueil » les anciennes Scéennes. Ces réunions sont ouvertes à toutes. Retrouvons-nous donc nombreux chez :

- Mme BARBIER, 9, rue des Filmins, Sceaux, le mardi 26 janvier à 14 heures.
- Mme GRUNBERG, 38, rue de Fontenay, Sceaux, le lundi 15 février à 14 heures.
- Mme BONNARD, 148, rue Houdan, Sceaux, le lundi 22 mars à 14 h.
- **Parlons un peu des visites de PARIS**

Il est prévu d'organiser une soirée, où les maris sont cordialement invités, en janvier ou février. Le thème de cette réunion fera suite à la visite conférence de la « Vallée aux Loups ». Elle permettra, à l'aide de diapositives, de mieux pénétrer la vie et l'œuvre de Chateaubriand.

Regroupons-nous nombreuses autour de Marielle BARATTE pour découvrir avec elle les merveilles de Notre-Dame de Paris le mercredi 10 mars à 14 heures. Il est demandé à celles que cette visite intéresse de prendre contact avec Marielle quelques jours avant. Téléphone : 350-03-49 entre 11 et 13 h.

— **Pour celles qui aiment les cortès :**
Bridge à la Maison des Jeunes et de

la Culture — 21, rue des Ecoles, Sceaux
— les vendredis 8 et 22 janvier, de 14 à 16 h 30
— les vendredis 5 et 19 février, de 14 à 16 h 30
— les vendredis 5 et 19 mars, de 14 à 16 h 30

Seront accueillies toutes celles qui, bonnes bridgeuses ou débutantes, aimeront rencontrer d'autres Scéennes.

Pour tous renseignements :
J. LOISEAU, 148, rue Houdan, tél. 350-63-18
M. J. LUCIUS, 7, Bd Desgranges, tél. 702-12-81
G. LESUEUR, 9, rue Michel-Charaire, tél. 702-27-74
sont à votre disposition.

PONÇAGE, VITRIFICATION, PEINTURE, VITRERIE

TOUS PARQUETS

ENTRETIEN JOURNALIER DE BUREAUX, MAGASINS, USINES

HUMBLET Lucien

91 - La Folie Bessin - ORSAY

Tél. : 928-77-21

844

LA GLORIETTETOUS CADEAUX
ENCADREMENT
ABAT-JOUR

4, rue Florian - 92 - SCEAUX Tél. : 350-46-10

1008

ENTREPRISE D'ELAGAGES DE PARCS ET JARDINS
Abattage et arrachage mécaniques**ROBERT ANDREOLI**

38, rue des Aulnes - 92 - SCEAUX

Tél. : 702-96-47 et 41-15

841

L'ARGENT doit travailler :

Placez-le dans la pierre...

exigez

- Une RENTABILITE élevée
Une INDEXATION pour protéger votre
Capital de l'érosion monétaire
- Une LIQUIDITE permanente
- Des AVANTAGES fiscaux
- La POSSIBILITE d'investir par fractions de
1.000 F

Pour tous renseignements et documentation gratuite :

R. CHALANT

21, rue Michel-Voisin - 92 - SCEAUX - Tél. 702-33-43

Conseiller auprès de
Sociétés d'Investissements et de Placements de Fonds**AGENCE « SCEAUX-PARC »**

Conseiller immobilier agréé S.N.P.I. et F.F.P.I.C.

60 bis, Av. Franklin-Roosevelt (près Eglise) - (92) SCEAUX

Tél. : 350-34-14 et 660-15-72

PROMOTION - LOCATION - GERANCE - LOTISSEMENTS

817

A. DELAGE & Cietravaux publics
et particuliers

52-54, avenue de Robinson

92 - PLESSIS-ROBINSON

Tél. : 702-02-35

906

RESTAURANT de L'ERMITAGE
ROBINSON TOURISTIQUE ★ ★ ★ ★

Membre de l'Académie Culinaire de France

Prix d'Honneur — Médaille d'Or 1954-62-68

Petits Salons pour Réceptions et Séminaires (Prix spéciaux) — Salons jusqu'à 600 couverts — Nous consulter

Menus touristiques : 20, 24, 30, 35 F — Réveillons élégants et gastronomiques

— Terrasse ombragée

Tél. : **702.13.34**
702.36.3626-28-30, rue de Malabry
— PLESSIS-ROBINSON —

1174

STAGE DE TENNIS

Pour adultes et adolescents

ORGANISÉ PAR LA MAISON DES JEUNES
ET DE LA CULTURE
A PAQUES 1971

DATES :

— Dimanche 4 avril, 10 h au samedi 10 avril inclus.

Les participants doivent, de préférence, arriver le samedi soir à l'hôtel.

LIEU :

— Cap Ferret (Gironde) en bordure du Bassin d'Arcachon

ACTIVITES :

— Le stage débutera le dimanche 4 avril à 10 h.

Les tennis sont situés au Club de La Vigne.

3 courts et lance-balles sont à notre disposition.

Le professeur de tennis de la M.J.C. assure la formation.

Une bicyclette est louée pour chaque participant pour les promenades et déplacements.

PRIX : 330 francs

comprenant : le séjour en hôtel, situé en bordure de mer, au milieu des pins ; les cours de tennis ; la location de la bicyclette ; les balles de tennis.

Le voyage est à ajouter au prix.

Vous pouvez venir : soit par le train avec la M.J.C. ; soit par vos propres moyens.

Possibilité de suivre ce stage sans hébergement.

20 participants maximum — Date limite d'inscription le 1er février 1971. Acompte de 100 F à l'inscription (C.C.P. 13291-14 Paris).

M.J.C., 21, rue des Ecoles — Tél. : 350-05-96

—o—

LES AMIS DE LA MUSIQUE AU CANTON DE SCEAUX

Pour le service régulier des concerts du Samedi, donnés cette année en collaboration avec le Centre d'Animation Culturelle de Sceaux-Bourg-la-Reine, il ne reste plus de possibilité de s'abonner.

Devant ce succès, les A.M.C.S. en accord avec le C.A.C. ont décidé de doubler le nombre des concerts à partir de janvier 1971.

En plus de la série habituelle, réservée aux abonnés, d'autres concerts auront lieu par conséquent, le dimanche à 17 heures :

— Prix des abonnements pour 3 concerts :

— Adultes : 25 F — Jeunes : 12 F

— Dates prévues :

17 janvier : Alexandre LAGOYA

7 février : Françoise DOREAU ; Alfred et Roger LOEWEN-GUTH ; Roger ROCHE

14 mars : l'ensemble A.R.S. REDIVIVIA

Renseignements et adhésions : écrire au Secrétariat des A.M.C.S., 19, rue Pierre-Curie, Sceaux.

—o—

LES GUIDES DE FRANCE SONT PRESENTES

A côté des garçons, marche en parallèle à Sceaux un groupe GUIDES DE FRANCE composé de filles de 8 à 11 ans, les JEANNETTES qui sont 18 avec comme chef d'unité : Catherine DECROIX.

— de filles de 11 à 14 ans, les AVENTURES, qui sont 20 avec comme chef d'unité : Dominique GAUTRAIN

— de filles de 14 à 16 ans, les CARAVELLES qui sont rattachées à la troupe de Sceaux Ste-Bathilde.

Pour tous renseignements concernant les filles, s'adresser à Mme TOUTEE, 9, avenue Franklin Roosevelt, à Sceaux, tél. : 702-50-38.

LE SCOUTISME EN EXPANSION

D'abord nous remercions à nouveau la Municipalité et les nombreux souscripteurs qui nous ont permis de réaliser le local indispensable, pour la troupe de pionniers.

Cette année, le nombre des participants avec son encadrement atteint le chiffre record de 140 garçons qui se décompose comme suit :

— **LES GARÇONS DE 9 A 12 ANS** sont les **LOUVETEAUX**.

2 Meutes de 24 garçons qui sont encadrés par 4 cheftaines dans chaque meute, avec comme chef d'unité : Christine BARBIER et Marie-Jo BOURGUIGNON ; comme aumônier : le Père SIMONIN.

Leurs activités sont composées de petits ateliers de toutes sortes, leur permettant de s'initier à des travaux manuels, des techniques (nœuds, signalisation, etc.) ; de découvrir et d'apprendre à connaître la nature.

L'année se termine en général par un camp d'été d'une huitaine de jours.

— **LES GARÇONS DE 12 A 14 ANS** sont les **RANGERS**.

Nous avons un gros problème de maîtrise à compléter, de nombreux louveteaux de 12 ans devant quitter la meute.

D'autre part, comme nous travaillons depuis quelques années avec St-Germain-de-Châtenay, nous avons pu résoudre ce problème en accueillant à Sceaux les rangers et la maîtrise de Châtenay, qui, eux, n'avaient pas de locaux cette année. C'est ainsi que se sont montées à la rentrée scolaire deux mini-troupes de rangers soit 36 garçons encadrés de 6 chefs bien sympathiques, dont les chefs d'unités sont : Alain HUOT-MAR-CHAND et Alain LEUDET.

À la rentrée de janvier, les RANGERS passeront de 36 à 44-48 garçons. Leurs activités sont prévues pour un trimestre, et l'atelier est choisi par l'ensemble des garçons. Ce 1er trimestre a vu naître un atelier de maquettes pour une troupe et la transformation du local en studio-radio pour la 2ème troupe. Sans compter les sorties, les veillées avec jeux, techniques et « GRAND BOUM » de fin de trimestre.

L'année se termine par un camp d'été d'une quinzaine de jours avec leur aumônier, le Père SAUVÉ de Chatenay.

— **LES GARÇONS DE 14 A 16-17 ANS** sont les **PIONNIERS**.

Cette année, cette unité est au grand complet puisqu'elle compte 34 garçons qui sont encadrés par 4 chefs, avec comme chef de poste Michel BOURGUIGNON. Comme aumônier : le Père SIMONIN.

Leurs activités sont prévues pour l'année entière : c'est l'entreprise, qui, cette année, est la préparation d'un grand voyage en Norvège et Suède.

L'entreprise est votée par l'ensemble du poste. Les garçons doivent eux-mêmes trouver une partie des fonds nécessaires à la réalisation de ce projet en faisant divers travaux : jardinage, abonnements de lavages de voitures, promenade et garde de chiens, garde d'enfants, distribution de tracts publicitaires, etc.). À cela s'ajoutent des réunions de réflexion, des sorties en plein air, des veillées, etc.

Cet ensemble d'activités, touchant les garçons de 9 à 17 ans ne peut se réaliser que grâce au dévouement d'une maîtrise qui accepte de prendre sur son temps de loisir, le temps nécessaire pour assurer sa formation de chefs valables.

Nous sommes certains que cette nouvelle formule SCOUTS DE FRANCE saura faire de tous ces garçons des chrétiens et des hommes, qui, demain, construiront notre cité.

Le Chef de Groupe,
André LAVILLE.

P.S. Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser : 10, rue A.-Garnon, à Sceaux — Tél. : 702-25-51.

L'Opel Manta est là!



La race sportive conçue pour l'Europe
Venez vite l'essayer chez votre concessionnaire

Votre CONCESSIONNAIRE

OPEL

Établissements

F. LOISEAU & Cie

118, rue Houdan - SCEAUX

Téléphone : 702-72-50

CENTRE D'ESSAIS :

**KADETT - MANTA - RECORD - G. T.
COMMODORE - ADMIRAL - DIPLOMAT**

PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES

DIVERS

JE RECHERCHE instamment un appartement de 4 pièces à louer, même de grand standing. Tél. : 660-49-94.

JE VENDS un pavillon : salon, salle à manger, 5 chambres, 2 salles de bain, cuisine, sous-sol, garage, jardin. Quartier des Musiciens. Bon prix. Téléph. : 660-49-94.

A VENDRE appartement, Clamart, 75 m², 3 pièces, cuisine, salle de bain, très ensoleillé. Tél. : MIC. 68-87.

ETUDIANTE (licence + maîtrise) donnerait cours latin, français, 6e à Term. Ecrire au journal n° 1970 qui transmettra.

ETUDIANTE donnerait cours littérature française pour classe 6e à 1ère et philosophie. Possible garder enfants. Tél. : 642-16-46 ou écrire PORTOCARRERO 42, rue Pierre-Brossolette, Clamart (92)

Adressez-nous vos petites annonces. DIEP, 37, rue de Chateaudun, Paris-9^e. Seules les annonces offres d'emploi sont payantes 3 F la ligne.

LES CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année cette fête du souvenir a été célébrée dans le recueillement.

Les illustrations que nous présentons marquent deux moments forts de ces cérémonies : la lecture de la longue liste des « Morts pour la France » depuis 1914 et l'envoi des couleurs au milieu du carré qui leur est réservé dans le cimetière de Sceaux.



Les Cérémonies du 11 Novembre 1970 ont commencé par notre participation au cortège traditionnel précédé de la musique des Orphelins-Apprentis d'Auteuil. Départ du rond-point Guy-Flavien pour le jardin de Sceaux où a lieu la plantation de l'arbre du souvenir du 25^e Anniversaire de l'Armistice de 1945. Allocution de M. le Maire puis départ pour la Mairie. Défilé jusqu'au Monument aux Morts, sonnerie au drapeau. Discours de M. le Maire sur l'Armistice de 1914-1918 et aussi sur le deuil de la France en la personne du Général de Gaulle, puis c'est l'appel des Morts des guerres. Dépôt des gerbes, sonnerie aux Morts et minute de silence et pour finir la Marseillaise.

Puis le cortège se reforme, toujours précédé de la Musique, pour se rendre au cimetière. Dépôt d'une gerbe au Monument de nos anciens de 1870-1871. Sonnerie au drapeau, envoi des couleurs, minute de silence, puis c'est le lent défilé devant les tombes de nos camarades, qui toutes avaient été fleuries.

Le cortège se reforme avec la Musique pour gagner la salle municipale pour le Vin d'Honneur offert par les Anciens Combattants aux personnes qui ont participé aux Cérémonies. Notre Président Besnard prend la parole. Il remercie M. le Maire pour l'aide précieuse de la Municipalité à l'occasion de nos fêtes, ainsi que toutes les personnes présentes qui ont bien voulu répondre à notre appel.

M. le Maire prend la parole pour remercier en termes élogieux notre Président qui a fait un effort particulier pour assister à notre fête.

Après les Cérémonies, nous nous retrouvons pour le traditionnel « Bœuf gros sel ».

Au dessert, notre Président prend la parole pour présenter les excuses de plusieurs invités d'honneur et membres de l'Association.

Il remercie Monsieur le Maire et les invités d'honneur d'être parmi nous. Monsieur le Maire souhaite à notre Président une meilleure santé et à tous les Anciens Combattants de rester fidèles à notre grande fraternité.

Après le repas, la vente des enveloppes-surprises obtient toujours un vif succès grâce aux lots offerts par de généreux donateurs et la soirée se termina par une sauterie organisée pour les familles des Anciens Combattants et les donateurs.

Lorsque, vers 19 h 30, la fête s'acheva, nous étions contents d'avoir passé ensemble cette journée du souvenir et souhaitions nous retrouver plus nombreux encore aux prochaines réunions.

Les Cérémonies du 11 Novembre ont été suivies par notre participation à la Messe du Souvenir qui a été célébrée le dimanche 15 Novembre à 11 heures 30 en l'Eglise St Jean-Baptiste à la demande de la Croix-Rouge Française, de l'Equipe des Secouristes, de l'Association des Anciens Combattants et de la 363^e Section des Médailleurs Militaires, à la mémoire de nos soldats morts pour la Patrie.

H. LEBOURGEOIS,
Secrétaire général de l'Association
des Anciens Combattants de Sceaux.



Le basket à Sceaux

Toutes les équipes de Basket de SCEAUX sont dans le bain des championnats depuis la mi-septembre, et la fin des matchs « Aller » est prévue, pour la plupart d'entre elles, le 6 décembre.

Des résultats obtenus à ce jour par l'ensemble des équipes il apparaît que le cru « A.S.A.S. » 1970-1971 sera excellent. En effet, le premier bilan des 14 équipes engagées régulièrement en championnat de France, championnat régional, ou championnat de Paris est le suivant :

Section masculine

Equipe SENIORS I (promotion Excellence Régionale) ; cette équipe a bénéficié de la rentrée de plusieurs joueurs de valeur ; classée première de sa poule, elle est invaincue à ce jour.

Equipe SENIORS II (opère en critérium 1 B constitué par une poule unique groupant les 10 meilleures équipes « réserve » de la région parisienne) ; 2 victoires, 3 défaites.

Equipe SENIORS (Anciens) 1ère Division (a disputé, la saison dernière, la finale du championnat de Paris 2ème Division) : équipe invaincue, classée première de la poule avec le PUC.

Equipe JUNIORS I : finaliste du championnat de Paris - saison 1969-1970 - Invaincue à ce jour dans ce championnat. Une des meilleures équipes de la région parisienne, qui malheureusement vient d'être éliminée, de la coupe de France JUNIORS par DENAIN sur le score de 65 à 60 (le capitaine, M. ROUZIES, blessé, n'a pu participer à cette rencontre).

Equipe JUNIORS II (formée de débutants très sympathiques), 2 matches gagnés, 2 défaites.

Equipe CADET : invaincue à ce jour dans sa catégorie.

Equipe MINIMES : c'est la perle rare de la section n'ayant que des victoires à son actif sur des scores sans appel. Elle devrait nous apporter un titre de champion de Paris qui ferait certainement grand plaisir à D. COURTAUD, le sympathique manager.

Equipe BENJAMINS : formée de purs espoirs laissant bien augurer de l'avenir du club.

Section féminine.

Equipe SENIORS I : Champion de Paris 1969-1970. Division Excellence Régionale. A accédé au championnat de France pour la saison 1970-1971. Equi-

pe très bien placée dans ce championnat difficile comprenant des équipes de valeur telles que Lorient, Le Mans, St-Nazaire, le Stade Français, le Racing, etc. - 1 match perdu, 1 match nul, 3 matchs gagnés. A bénéficié de la rentrée de l'internationale VALLON sélectionnée dans l'équipe de France, qui s'est si bien distinguée aux derniers championnats d'Europe.

Equipe SENIORS II (critérium 1 B). Malgré la grande valeur des équipes engagées dans ce Championnat, nos représentantes sont en tête de la poule avec 1 seul match perdu.

Equipe JUNIORS : cette grande équipe est considérée comme le fleuron de la section. Classée première de sa poule sans avoir perdu un match, elle constitue une des meilleures équipes Juniors sur le plan national.

Equipe CADETTES : n'a perdu qu'un seul match depuis le début de la saison, malgré la grande jeunesse de ses éléments.

Equipe MINIMES : classée première de sa poule avec un match perdu. Un grand bravo à ces débutantes pour leur tenue et leur sérieux.

Equipe BENJAMINE : cette équipe fait partie d'une poule très difficile. A ce jour, 2 matchs gagnés, 2 matchs perdus.

A ces quelque 120 joueurs ou joueuses, qui défendent tous les dimanches avec le plus pur esprit sportif les couleurs de l'A.S.A.S., il convient d'ajouter une cinquantaine de « poussins » qui constituent l'école du jeudi après-midi et qui sont par conséquent l'avenir du club.

L'importance et la qualité des effectifs actuels font que la présente saison devrait nous apporter de très grandes satisfactions. Le comité de l'A.S.A.S. serait heureux que ces satisfactions soient partagées, tous les dimanches par un public de plus en plus nombreux. A noter que, grâce aux efforts particulièrement appréciés de la municipalité, nous offrons au public d'excellentes installations, confortables, dans une salle chauffée sise 20, rue des Clos-Saint-Marcel à SCEAUX. Il est bon de rappeler que les matchs se déroulent tous les dimanches après-midi de 14 h à 19 h, les équipes premières se produisent à 15 h. Pour tous renseignements concernant les heures des matchs appeler ROB. 91-31.

P. DAZET,

Vice-Président

de l'Association Sportive Athlétique Scéenne
20, rue des Clos-Saint-Marcel, SCEAUX

Sireine-Automobile

CONCESSIONNAIRE

PEUGEOT

12 bis, avenue du Général-Leclerc

92 - BOURG-LA-REINE

350-48-40 +

Essais et Présentation

204 — 304 — 404 — 504

OCCASIONS TOUTES MARQUES
SELECTIONNEES



Faites laver votre voiture
en moins de 5 minutes avec
notre portique

AUTOMATIQUE
« KIBROS ELECTRONIQUE »

STATION-SERVICE
MECANIQUE - TOLERIE - PEINTURE

Le Centre de Transfusion Sanguine nous écrit...

M. le Maire,

Grâce à votre accord, le Centre National de Transfusion Sanguine a organisé, au mois d'octobre 1970 de nouvelles Journées du Sang dans votre ville et je voudrais, en son nom, vous remercier très sincèrement pour le généreux accueil qui nous fut réservé en la circonstance.

Les résultats sont les suivants :

- **Groupe mobile (allée de Tréville) :**
59 volontaires — 6 nouveaux donneurs — 58 prélèvements.
- **Groupe mobile (place de la Mairie)**
108 volontaires — 15 nouveaux donneurs — 106 prélèvements.
- **Groupe mobile (Bas-Coudrais) :** 105 volontaires — 12 nouveaux donneurs — 102 prélèvements.

ces apports étant, au total, en progression sur ceux enregistrés l'an passé.

Nous vous serions très obligés d'assurer de notre gratitude les services municipaux et les groupements locaux qui, par leur action, permirent de préparer et de réaliser cette manifestation de solidarité dans les meilleures conditions.

Mais notre reconnaissance est avant tout à transmettre aux personnes qui, acceptant d'offrir leur sang à cette occasion, ont, par ce geste généreux, permis de sauver des vies en péril.

En vous remerciant de nouveau, je vous prie de croire, M. le Maire, à l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.



Le 18 novembre ont été célébrées à la Mairie de Sceaux, les noces de diamant de M. et Mme Jourdain, demeurant 48, rue Mozart, à Sceaux. Mariés le 12 novembre 1910, M. et Mme Jourdain ont respectivement 85 ans et 83 ans. M. Jourdain est né 25, rue des Ecoles à Sceaux en 1885, il est membre de l'Association des Anciens Combattants et participe régulièrement aux activités de la Commune en faveur des personnes âgées.

M. Guldner, Conseiller Général, Maire de Sceaux, a présenté aux heureux époux les félicitations de la population scéenne.

JARDIN D'ENFANTS SPECIALISÉ

Le jardin d'enfants spécialisé, créé à Sceaux il y a deux ans pour recevoir les enfants qui, à cause de leur retard intellectuel, auquel peut s'ajouter un handicap physique, ne peuvent être reçus à l'école maternelle, vient d'être agréé au titre de l'allocation d'éducation spécialisée (avec rétroactivité à dater du 1er octobre 1969, c'est-à-dire à dater de son installation dans les locaux libérés par l'école maternelle provisoire 95, rue Houdan). C'est dire que les familles dont les enfants fréquenteront ce petit centre pourront recevoir l'allocation d'éducation spécialisée (versée par les Caisses d'Allocations Familiales, cette allocation est actuellement de 197,25 F par mois). Elles reversement cette somme à l'association gestionnaire, qui est l'Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Sceaux. Il ne leur sera pas demandé d'autre contribution personnelle. Elles bénéficieront ainsi de la gratuité pour leur enfant handicapé comme pour les enfants qui fréquentent l'école maternelle.

Renseignements : Mme Cabannes, 23, allée de Tréville - Sceaux ou Mme Matha, éducatrice responsable, 15, avenue de la Duchesse du Maine - Sceaux - 660 54 75.

— DES SCÉENS A L'HONNEUR —

MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Promotion du 14 juillet 1970

ARGENT

Mme BARBIER, née HERBERT Lucette, 32, avenue Jean-Perrin - Mme BOUTTIER, née SELWEITZER Paulette, 11, rue des Aulnes - Mme CROSNIER, née RAGOT Jacqueline, 30, avenue Jean-Perrin - M. DARGERÉ André, 42, rue des Aulnes - D. DELEGLISE Jacques, 12, rue du Dr-Lequeux - M. DI CRESCENZO Bernard, 1, sentier de Paris - M. GABILLOT Philippe, 4, av. du P.-Roosevelt - Mme HEMARD, née KRITTER Nicole, 2, rue Claude-Debussy - M. HOLLEBEKE Pierre, 60, rue des Châteaux - Mme HENTZIEN, née LECLERC Hélène, 4, rue Hippolyte-Boulogne - M. HUDE Jean, 27, rue des Aulnes - M. HUMBERT Henri, 1, rue Alain-Fournier - M. JULE Henri, 9, rue Léon-Blum - Mme KOUCHNARUK, née TALLON Marie, 23, rue des Aulnes - M. LABILLE Robert, 29, rue Mozart - M. LARCHIER Claude, 4, rue du Docteur-Roux - M. MANGEOT René, 14, rue Léon-Blum - Mme TIRARD, née DUBOIS Henriette, 51, rue de Bagnaux - M. TOUSSAINT Marcel, 112, rue Houdan - Mme TRISTAN, née CAMUS

Micheline, 40, avenue Jean-Perrin - Mlle VANDENBERGHE Andrée, 31, av. des Quatre-Chemins - Mme VARNIER, née BREHERET, 62, rue de la Marne.

VERMEIL

M. GINIAUX Georges, 39, avenue Lulli - M. GOUJAUD Henri, 45, rue Berlioz - Mme HENTZIEN, née LECLERC Hélène, 4, rue Hippolyte-Boulogne - M. LEDRU René, 3, rue des Mésanges - M. POURCELOT René, 11, rue Jean-Giraudoux - M. AUCLERE Jean, 3, rue des Filmins - M. GROSMANGIN Robert, 37, rue des Coudrais - Mlle LAROU-LANDIE Jeanne, 8, rue Florian.

MEDAILLE DES EVADES

Arrêté du 29 juin 1970

— M. LOISON Roger-Auguste, né le 8 décembre 1921 à DIEULOUARD (M.-et-M.), domicilié 15, avenue de la Duchesse-du-Maine à SCEAUX.

MERITE AGRICOLE CHEVALIER

Arrêté du 4 août 1970

— M. NOMBLOT André, Pépiniériste, 148, avenue du Général-Leclerc à SCEAUX.

— M. THEVENON Maurice-Jean, Industriel éleveur, 21, avenue du Président-Roosevelt à SCEAUX.

DA VIRVIKEN

PALMARES DU CONCOURS DE SONNEUR . .

Après-midi, Marche et Mélodie :

1^{er} MAGADUR (Argentan) ; LEMAITRE (Caen)

2^e SALAUN Alain (Sceaux) ; PIRIOU Gilles (Sceaux).

3^e CLENET (Tours) ; LE STRAT (Paray-Vieille Poste).

4^e CREPILLON (Caen) ; JACOB (Caen).

5^e CASTEL Yves (Sceaux) ; LE GUENN (Poissy).

Le soir, au Fest Noz, suite de danses du même lieu d'origine :

1^{er} MAGADUR ; LEMAITRE.

2^e CLENET ; LE STRAT.

3^e SALAUN ; PIRIOU.

4^e CREPILLON ; JACOB.

5^e CASTEL ; LE GUENN.

LE CERCLE CELTIQUE « DA VIRVIKEN ! » VOUS RAPPELLE :

— Bibliothèque et service d'entraide, tous les jours.

— A la M.J.C., 21, rue des Ecoles, 92-Sceaux :

- le dimanche : danses traditionnelles, de 10 h à midi ;

- le samedi : permanence des sonneurs, à partir de 15 h.

Cours de langue bretonne, à 16 h 30. Enfants (de 6 à 10 ans), débutants à partir de 11 ans, premier degré.

Chorale à 18 h.

- le mercredi : cours du second degré pour les Bretonnants, de 18 h 45 à 20 h.

— Samedi 16 janvier 1871 à 20 h 30 : salle de l'ancienne Mairie, 68, rue Houdan, Sceaux : Conférence et diapositives de Ronan CAERLEON : « 100 ANS D'HISTOIRE DE BRETAGNE » 1870-1970. Arpès la discussion, galette des Rois.

SONDAGE

— Parmi les activités de « DA VIRVIKEN ! », lesquelles préférez-vous ?

— Que souhaiteriez-vous y trouver encore ?

— Sujets de conférences que vous aimeriez voir traiter. Par qui ?

— Autres remarques...

Nous étudierons avec attention vos suggestions lors de notre prochaine réunion de BUREAU. Nom et âge facultatifs. Vous pouvez envoyer plusieurs réponses en indiquant la catégorie à laquelle vous appartenez : adulte, adolescent ou enfant. Faites répondre vos parents et amis.

N'oubliez pas votre cotisation pour l'année 1970-1971 :

— 10 F par famille.

— 5 F par membre isolé de moins de 25 ans.

Tél. : 702-07-88 — CCP 1951-03 Paris « Da Virviken ! »

BULLETIN MUNICIPAL

SCEAUX

Courrier des Lecteurs

Nous avons la chance d'habiter une banlieue verte. Nous-mêmes habitons une résidence avec espaces verts, à proximité de l'Allée d'Honneur et du Parc. Mais les jeux de ballon sont interdits partout. Les terrains de la Grenouillère aussi sont interdits en dehors des séances d'éducation physique. Y a-t-il un endroit où nos enfants pourraient jouer, sans l'encadrement d'un groupe sportif ? Qu'en est-il de l'aménagement de la plaine des Quatre Statues ?

Cette question ou des demandes analogues (Pourquoi ne peut-on circuler à bicyclette dans le Parc de Sceaux ?) sont souvent posées (cf. bulletin municipal n° 5, n° 25, n° 26).

Rappelons que le Parc de Sceaux (dont la moitié est d'ailleurs située sur le territoire d'ANTONY) est un domaine départemental, dont la gestion ne relève aucunement de la Municipalité. Dans le cadre de la dévolution des biens de l'ancien département de la Seine, à la suite de la réorganisation de la Région Parisienne, la propriété de ce domaine a été attribuée au département des Hauts-de-Seine en même temps que beaucoup d'autres immeubles. Mais comme ce nouveau département, faute de disposer du personnel nécessaire, n'a pas encore pu prendre en charge effectivement la gestion de ce domaine, c'est la Ville de Paris qui continue encore à en assurer l'entretien pour le compte du département des Hauts-de-Seine, à charge pour celui-ci d'en rembourser les frais.

A la suite de demandes répétées du Maire de Sceaux, le Conseil Général de la Seine avait, peu avant la création des nouveaux départements de la Région Parisienne, accepté de mettre fin à l'exploitation « agricole » de la Plaine des Quatre Statues et de l'aménager de manière qu'elle puisse deve-

nir une aire de jeux pour les groupes d'enfants encadrés des communes environnantes. Cela supposait que cette « plaine » soit nivelée et qu'un gazon rustique y soit semé. Comme beaucoup de parties du parc restent encore à aménager, ce qui exige des crédits importants, le département de la Seine avait passé avec une entreprise de travaux publics et de construction un contrat, pour le nivellement de la Plaine des Quatre Statues, contrat qui avait l'avantage d'être économique, mais présentait l'inconvénient de s'étaler sur plusieurs années : l'entreprise s'engageait à niveler ce terrain à l'aide des décombres et terres de fouilles dont elle disposerait à l'occasion des travaux qu'elle effectuerait par ailleurs.

L'Administration départementale des Hauts-de-Seine étant maintenant à peu près organisée, le Conseil Général devrait pouvoir s'occuper activement de l'entretien et de l'aménagement du Parc de Sceaux. Les élus des cantons environnants sont décidés à veiller à ce qu'une priorité soit accordée à l'aménagement rapide de la Plaine des Quatre Statues.

Actuellement, le règlement du parc est encore fixé par un arrêté du Préfet de la Seine du 10 septembre 1958. Il prévoit des tolérances pour les bicyclettes d'enfants très jeunes et pour les jeux de ballon, à condition qu'ils ne présentent pas d'inconvénient pour la sécurité des personnes ou la sauvegarde de la végétation. Les jeux de ballon au pied sont de toute façon interdits.

Il est certain — le Conseil Général des Hauts-de-Seine en est très conscient — que ce règlement est trop strict et qu'il faudra aménager le parc de manière que toute la population, y compris les enfants, puisse en bénéficier davantage. Mais cela demandera encore quelques délais.

rapport d'une enquête

A Sceaux, nous constatons que les équipements culturels sont peu fréquentés par les femmes. Aussi, pour en connaître la raison, nous avons mis sur pied un questionnaire, en liaison avec le Centre Alfa, intéressé par ce projet, et avec l'aide d'un sociologue qui nous a donné son appui pour formuler les questions.

Une lettre d'introduction adressée aux personnes à rencontrer nous a facilité la prise de contact. Nous avons touché toutes les catégories socio-professionnelles pour avoir un échantillonage représentatif de notre ville :

- 26 % de femmes d'ouvriers
- 5 % » d'artisans
- 59 % » de cadres
- 6 % » d'employés
- 4 % « de techniciens et agents de Maîtrise

Notre enquête se composait de 14 questions. 8 ont particulièrement retenu notre attention parce qu'elles nous ont permis de percevoir, à travers un éventail d'une centaine de femmes de Sceaux, quelle est leur conception de la Culture, quels sont leurs désirs, leurs besoins, les activités que leur offre la ville et auxquelles elles participent ou non.

— Pour les unes, le mot « Culture » exprime la connaissance intellectuelle,

l'enrichissement ; pour d'autres, l'approfondissement, la curiosité, les contacts avec la vie extérieure.

Quant à l'équipement culturel, les femmes ont répondu spontanément qu'elles le connaissent peu. Rares en effet sont les sorties qui leur permettent de se cultiver et de se distraire.

Toutefois 1 femme sur 2 connaît l'existence du Centre Alfa, de la Maison des Jeunes et de la Bibliothèque.

Puisqu'elles sont axées sur leur foyer, elles utilisent la radio (84 %), regardent la Télévision et lisent des livres.

Discuter en famille, aider les enfants à faire leurs devoirs, préparer un repas de fête, lire un livre leur paraissent, en dehors du travail ménager, les activités les plus importantes. Ce n'est pour beaucoup qu'un souhait.

64 % prétendent ou déclarent que l'obstacle n° 1 est le manque de temps.

48 % prétextent le manque d'équipement culturel.

38 % accusent la fatigue.

Ensuite viennent l'arrêt prématuré des études, les difficultés d'argent, le sentiment de culpabilité et l'insuffisance de l'information.

Toutefois elles souhaitent surmonter ces obstacles et 82 % pensent que la

participation à un groupe est une source d'enrichissement. Elles appréhendent néanmoins le dirigisme.

La dernière question portait sur les souhaits et suggestions concernant l'équipement culturel local.

« Quand il est bien connu, il paraît bien suffisant pour les adultes le soir. »

« Nous sommes privilégiées à Sceaux. »

Pourquoi alors les femmes qui cherchent des activités de l'après-midi, n'utilisent-elles pas mieux celles qui existent déjà ? Certaines d'entre elles soulignent judicieusement « qu'il y a là une question de volonté », que « l'effort pour se cultiver est difficile », « qu'il faut être entraîné » et « qu'il faudrait commencer par savoir utiliser sur place les très nombreuses ressources culturelles de la ville de Sceaux. »

P.S. Nous tenons à signaler qu'à l'époque où l'enquête a commencé, le Centre d'Animation Culturelle en était à ses balbutiements et que c'est la raison pour laquelle il n'a jamais été mentionné.

Pour tous renseignements concernant cette enquête, s'adresser à Mme Lissacq 7, allée Bernadotte, Sceaux.

Union Féminine Civique et Sociale
Section de Sceaux.



ACTIVITÉS DE LA CROIX-ROUGE

La Croix-Rouge, organisation internationale, apolitique et neutre, ouverte à tous sans distinction de sexe, de race, de religion, est connue de tout le monde. Elle a été fondée en 1863 par le Genevois Henry Dunant, dans le but de venir en aide aux blessés de guerre, au cours d'une conférence internationale réunissant les délégués de quatorze pays ; plus de cent sont venus grossir leurs rangs par la suite.

Elle a joué un rôle immense au cours des deux guerres mondiales, étendant son action à la protection des prisonniers de guerre puis des populations civiles en temps de guerre. En outre, les membres de la SDN se sont engagés à encourager et à favoriser l'établissement et la coopération des organisations nationales de la Croix-Rouge, dûment autorisées, qui ont pour objet l'amélioration de la santé, la défense préventive contre la maladie, et l'adoucissement de la souffrance dans le monde. C'est dans cette ligne que se situent tous nos efforts.

Un goûter annuel, suivi d'une séance récréative pour les personnes âgées a lieu depuis la Libération. A cette occasion, M. Voisin a écrit de nombreux poèmes, qui sont actuellement édités.

Un foyer-club du 3ème âge qui fonctionne chaque lundi de 15 h à 17 h 30, a été récemment ouvert à la Résidence des Imbergères. On peut y bavarder, participer à des jeux de société, regarder la télévision. Il est ouvert à tous.

Un vestiaire existait dès avant la guerre à l'intention des détresses cachées et des familles nombreuses. Il fonctionne chaque premier et troisième jeudi du mois de 14 h à 16 h dans les baraquements, et permet de faire des envois de vêtements aux pays victimes de catastrophes, récemment la Roumanie et la Réunion.

En collaboration avec la Municipalité, une halte d'enfants, dont la Croix-Rouge a pris la responsabilité, les mardi et mer-

credi de 13 h 30 à 18 h 30, a lieu, également dans les baraquements. La jardinière d'enfants de la Mairie en assure la surveillance technique.

Les équipes de secouristes tiennent leurs séances chaque jeudi après dîner dans leurs locaux des baraquements : elles assurent des postes sur route, la sécurité des manifestations locales pour lesquelles elles sont sollicitées, et des missions extraordinaires en cas d'urgence. C'est ainsi que la section de Sceaux a envoyé une ambulance trois ou quatre fois par semaine à Paris lors des événements de mai 1968.

Les secouristes seraient heureux de s'assurer le concours de nouveaux équipiers et équipières âgés de 17 à 25 ans environ. On peut se renseigner au sujet de cette activité chaque jeudi soir aux baraquements.

D'autre part, des cours d'enseignement pour obtenir le diplôme international de secouriste de la Croix-Rouge sont donnés soit le jeudi après-midi, soit les mardi et vendredi après dîner, toujours aux baraquements, à toute personne âgée de plus de 16 ans.

Une messe est organisée chaque année, aux alentours du 11 novembre, en liaison avec les Anciens Combattants, et suivie d'une réunion amicale organisée par ceux-ci.

Toutes ces activités sont organisées et centralisées par le Comité de la Croix-Rouge, qui se réunit régulièrement sous la direction de son président. Nous devons citer spécialement, parmi tant d'autres, le dévouement de la vice-présidente et trésorière, en fonction depuis 1934, et de la secrétaire, qui consigne fidèlement les décisions du Comité depuis de très nombreuses années également.

Les bonnes volontés suscitées par notre action sont grandes. Plus nous en aurons, plus nous pourrons l'étendre. Si l'une ou l'autre de nos activités vous attire, venez nous aider.

RECENSEMENT DES JEUNES

Les modalités de recensement jusqu'alors en vigueur, sont modifiées à partir du recensement de la classe 1973.

Désormais, il sera procédé chaque année à quatre opérations de recensement correspondant chacune pour l'essentiel à l'inscription des jeunes gens qui atteignent l'âge de dix-huit ans au cours d'un trimestre.

Les jeunes gens remplissant les conditions pour se faire recenser devront se faire inscrire au cours du premier mois de chaque trimestre ; toutefois, ils auront la faculté de remplir cette obligation au cours du mois précédent.

RECENSEMENT DE LA 1^{ère} TRANCHE DE LA CLASSE 1973

1^o **Doivent se faire inscrire** au cours du mois de janvier 1971 et éventuellement du mois de décembre 1970.

a) Les jeunes gens de nationalité française ou sans nationalité nés entre le 1^{er} janvier 1953 et le 31 mars 1953.

b) Les jeunes gens ou hommes, nés entre le 1^{er} février 1921 et le 31 mars 1953, ces dates incluses, qui ont acquis ou conservé la nationalité française par application du code, entre le 2 juin 1970 et le 31 décembre 1970.

c) Les jeunes gens qui, étant soumis

à l'obligation du recensement au titre d'une classe antérieure, ont négligé d'accomplir cette obligation.

2^o **Peuvent se faire inscrire :**

a) Les jeunes gens ou hommes nés entre le 1^{er} février 1921 et le 31 mars 1953 qui acquièrent ou conservent la nationalité française entre le 1^{er} et le 31 janvier 1971,

b) Les jeunes gens nés entre le 1^{er} février 1950 et le 31 mars 1953, ces dates incluses, ayant la faculté de répudier ou de décliner la nationalité française.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les intéressés doivent demander leur inscription ou la faire demander par leurs représentants légaux :

— à la mairie du lieu du domicile de leur père (ou, à défaut, de leur mère ou de leur tuteur) si celui-ci est établi en métropole,

— à la mairie de leur résidence habituelle si leur père (ou, à défaut, leur mère ou leur tuteur) est établi sans eux dans un département ou territoire d'outre-mer ou dans un pays étranger.

S'ils sont majeurs, émancipés, mariés, veufs ou divorcés ou s'ils n'ont ni père, ni mère, ni tuteur, ils doivent demander

leur inscription à la mairie du lieu de leur domicile personnel.

Ils doivent être munis de l'une des pièces suivantes établissant leur état-civil :

— livret de famille de leurs parents ou fiche familiale d'état-civil ;

— leur propre livret de famille ou fiche familiale d'état-civil s'ils sont mariés, veufs ou divorcés ;

— à défaut, fiche individuelle d'état-civil, extrait d'acte de naissance.

En outre, les hommes appartenant à la catégorie visée au paragraphe 1 b ci-dessus doivent remettre ou présenter selon le cas, l'un des documents suivants (ou une copie) :

— déclaration d'option ou de nationalité enregistrée au Ministère du travail, de l'emploi et de la population ;

— décret de naturalisation ou de réintégration ;

— extrait de jugement.

Il est remis à chaque personne recensée un récépissé attestant son inscription sur les listes de recensement.

NOTA. — Il est précisé que les certificats, extraits d'actes d'état-civil et toutes pièces que les jeunes gens ont à produire doivent être délivrées sans frais par les autorités qualifiées.

Pour votre élégance

et celle de votre enfant

Pour tous vos cadeaux

La Boutique

65, rue Houdan - 92 Sceaux

Tél. : 702-00-94

La  ***de Lin***

84

rue Houdan

92 - Sceaux

Tél. : 702-53-34

LA BIBLIOTHÈQUE

Poursuivant sa politique générale d'amélioration du service, en vue de faire de notre Bibliothèque municipale, une vraie Bibliothèque publique, centre de documentation et d'information générale pour l'ensemble de la population.

La municipalité de Sceaux est heureuse de faire savoir aux Scéens que désormais ils pourront lire à la Bibliothèque la presse quotidienne de Paris, de l'Aurore à l'Humanité.

En outre, nous rappelons la possibilité de lire sur place et d'emprunter des périodiques généraux, littéraires bien sûr, mais aussi cinématographiques, scientifiques, politiques, artistiques... A l'an-

nexe des Gêmeaux, on peut lire et emprunter : Après-demain, le Bricolage, Connaissance des Arts, 2000, Diapason, Entreprise, l'Estampille, l'Express, Mon jardin et ma maison, Maison Française, Neptune-Nautisme, Photo-cinéma Magazine, Plaisir de France, Réalités, la Recherche...

N.B. — Les abonnements seront repris à la Bibliothèque Centrale du Petit Château, pour l'année 1971, dès le samedi 2 janvier, aux mêmes tarifs que les années passées :

- 2 F pour les Jeunes
- 5 F pour les Adultes.

LISTES ELECTORALES

RAPPEL IMPORTANT

C'est **JUSQU'AU 31 DECEMBRE INCLUS (19 heures)** que les électeurs peuvent se faire inscrire sur les listes électorales.

Ceci concerne tous les électeurs qui ont changé de domicile (c'est-à-dire ayant « élu domicile » à Sceaux avant le 31 décembre 1970 : se munir d'une pièce d'identité et d'une justification de domicile : quittance de loyer, engagement de location ou d'achat d'appartement, quittance électricité ou téléphone...).

Peuvent s'inscrire aussi les jeunes de nationalité française qui atteindront 21 ans avant le 1er mars 1971 ou qui auront accompli 1 an de service national obligatoire (pour les jeunes gens ayant devancé l'appel ou contracté un engagement).

Pendant le mois de décembre une permanence sera assurée à la Mairie, tous les samedis après-midi de 14 à 18 heures.

ETAT-CIVIL

* Naissances *

Isabelle LACROIX, Maurice LERNER, Valérie VAUTIER, Véronique LEANDRO, Alexis FENISTEIN, Frédéric BARET, Anne JUSTIN, Bettina ACUNA, Williams LEBRETON, Claire ROUSSEL, Goulven HAMEL, Christine DURR, Laurence MULLER, Emmanuelle CALA,

Antoni TEROL, Jean-Michel DANAIRE, Karim SARTON, Yana DETIENNE, Emmanuelle BARGOIN, Mathieu BOURGUIGNON, Arnaud ROLLAND, Laetitia BARBILLO, Marc APPART, Cédric LEUX, Céline DANNEBEY, Guillaume LE FRANC, Véronique HUANT, Henri-

Jean PHILIPPEAU, Philippe BONNET, Christophe CHARZAT, Sébastien GOALES, Catherine DUBAS, Alain CHANEZON, Franck JOHNSON, Séverin DUMONT, Lydie ANNOOT, Arnaud BEAUSERON, Sabrina BIOCOCO, Pierre LEGER, Sophie GOMEZ, Zoé PICQ.

* Mariages *

Henri FENARD et Michèle STEINER, Jean LOMBART et Mireille GRANDJEAN, Jean CARRE et Josette DEPOND, Fernand SEGU et Marie France LABILLE, Gérard FISCHHOFF et Michèle BARTHELEMY, Michel RICROCH et Michèle BEAUBATON, Georges DHUI et Danièle BOURGIS, Yves GABORIAU et Simone NIEL, Gérard KOLLER et Pauline HOREAU, Jacques MANDONNET et Dominique CAMUS, Claude FERRADOU et Martine BARRE, Jean-Claude HASSID et Chantal FOURNO, Jérôme

CATIN et Josette KOUANI, Philippe GUILLOPPE et Jocelyne RIALLAND, Joaquin GONCALVES DE OLIVEIRA et Maria MARQUES DE BARROS, Jean-François BENARD et Béatrice COUPLEUX, Julien GRUSSON et Lucienne MICHEL, Michel MOUREAU et Micheline MARTY, Paul PILON et Yvonne HEITZMANN, Marc LE CORRE et Agnès BURTY, Gérard BEAUNAY et Myriam CHETRIT, Jean BERBIER et Nicole HENRY, Michel LE MANDAT et Viviane AURIVEL, Camille REFFAY et

Jacqueline LARUPE, Francis BOUTIN et Françoise METRICH, François LECA et Anny COURANT, André NUQ et Suzanne BONNET, Bernard DUBREUIL et Hélène AUBRY, Armel GRIVET et Kerstin BINDSEIL, Jacques FRANÇOIS et Marie-Anne TONNELLE, Alain WACHTER et Geneviève PETRELUZZI, Marcel LE SCOUR et Jacqueline ROQUIGNY, Eric PAPIAU et Claudine BARRIERE, Alain RAIMBAULT et Françoise ESCLAPEZ.

* Décès *

André BYCHOVIEK, Eugène GUERN, Sara MOSSE épouse AMBRUNN, Gabriel DELPHY, Anne BLOCH, Alice GUILLEMINAULT veuve MOULART, Jeanne JOLLY épouse THIOLON, Françoise VEIZY veuve DURET, Edouard MENTREL, Pierre THILON, Adrienne THONNET, Alice JOLY veuve GERMAIN, Jean TAVERNIER, Maurice

BESNARD, Jacques AUDIC, François LE CORGUILLE, Antoinette RICHARD, Eugénie MARCELS épouse RIVENEZ, Georges DEPREZ, Emilienne SIGURET, Julie VANY veuve GARDON, Louis BATHELIER, Henri POUGET, Jean NEVEU, Micheline GRANDNE épouse VAUDET, Jean TAMAGNAN.

Personnes décédées en dehors de Sceaux n'y étant pas domiciliées et inhumées au cimetière communal.

Mme MAUBERT épouse GIRARDON, décédée le 24 octobre 1970 à Arpajon (Essonne), M. Eugène FREPPAZ, décédé le 1er novembre 1970 à St-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne).

Clinique des Vallées

6, rue des Vallées - 92 - CHATENAY-MALABRY

- maternité
- chirurgie gynécologique
- radiologie
- laboratoire d'analyses
- kinésithérapie

Tél. : 702-63-77 +

METRO : Ligne de Sceaux. Stations : Robinson ou Sceaux
 AUTOBUS 194-198. Stations : Petit Châtenay ou Mairie de Châtenay

Clinique du Bois de Verrières

66, rue du Colonel Fabien - 92 - ANTONY

- chirurgie générale
- chirurgie des enfants
- chirurgie digestive
- urologie
- orthopédie
- gynécologie
- service d'urgences
- radiologie
- laboratoire d'analyses

Tél. : 237-57-40 +
 — 01-81
 — 04-72

METRO : Ligne de Sceaux. Station : Antony
 AUTOBUS 196. Station : F.-Molé ou J.-Perin

Cliniques placées sous la même Direction, conventionnées avec S.S. et principales Mutuelles

1139

Maison de l'Assomption

CHIRURGIE GENERALE ET UROLOGIE

Conventionnée Sécurité Sociale SNCF

24, Av. Victor-Hugo - BOURG-la-REINE

Téléphone : 702-07-99
 350-18-40

1071

Clinique Ambroise Paré

2, rue Léon-Bloy — Tél. : 350-46-90 — 92 - BOURG-la-REINE

Conventionnée Sécurité Sociale - SNCF - RATP et principales Mutuelles

CHIRURGIE GENERALE — CHIRURGIE INFANTILE ET NEONATALE
 GYNECOLOGIE — MATERNITE

Laboratoire d'Analyses Médicales — Centre de Kinésithérapie et de Radiologie
 SERVICE D'URGENCE JOUR ET NUIT JOUR DE RECEPTION LE VENDREDI

1130

CLINIQUE CHIRURGICALE DE FONTENAY-AUX-ROSES

Conventionnée par la Sécurité Sociale - Militaire - SNCF - Mutuelle Agricole

40, rue d'Estienne-d'Orves - FONTENAY-aux-ROSES

Métro : Ligne de Sceaux

Autobus : 194, 194 bis et 194 barré

- Chirurgie Générale
- Chirurgie Osseuse
- Chirurgie Gynécologique
- O.R.L. — Ophtalmologie

SERVICE D'URGENCE
AMBULANCE
JOUR ET NUIT

702-35-61 +

- Service de Réanimation
- Radiologie — Radiologie Vasculaire
- Neuroradiologie
- Electro-Encéphalographie
- Brochoscopie
- Kinésithérapie-Vertébrothérapie
- Balnéothérapie

- Neuro-Chirurgie
- Chirurgie Thoracique
- Chirurgie Vasculaire
- Chirurgie Abdominale et Pelvienne
- Urologie

838

SERVICE DE GARDE

médecins

Janvier

Vendredi 1^{er} janvier		
Dr VUONG	10 et 12, av. J.-Perrin	702-26-82
Dimanche 3 janvier		
Dr BLANC	81, rue Houdan	702-17-28
Dimanche 10 janvier		
Dr BOUIN	101, rue Houdan	702-40-46
Dimanche 17 janvier		
Dr GALVIN	53, av. G.-Clemenceau	702-38-38
Dimanche 24 janvier		
Dr MOUROT	5 et 7, av. des 4-Chemins	350-17-36
Dimanche 31 janvier		
Dr PERIE	31, rue des Pépinières	702-65-48

Février

Dimanche 7 février		
Dr RENAULT	112 bis, rue Houdan	702-19-93

Dimanche 14 février

Dr VERROUST 46, av. du P.-Roosevelt 702-02-45

Dimanche 21 février

Dr VUONG 10 et 12, av. Jean-Perrin 702-26-82

Dimanche 28 février

Dr BLANC 81, rue Houdan 702-17-28

Mars

Dimanche 7 mars

Dr BOUIN 101, rue Houdan 702-40-46

Dimanche 14 mars

Dr GALVIN 53, avenue G.-Clemenceau 702-38-38

Dimanche 21 mars

Dr MOUROT 5 et 7, av. des 4-Chemins 350-17-36

Dimanche 28 mars

Dr PERIE 31, rue des Pépinières 702-65-48

PEDICURE - PODOLOGISTE

Diplômée d'Etat

M^{me} GREMION-DELAGARDE

27, AVENUE DU PLESSIS

Tél. : 660-32-71

Sur rendez-vous

CLINIQUE DE L'HAY-LES-ROSES

Chirurgie générale et spécialisée. Orthopédie. Accouchement. Gynécologie. Radiologie. Rééducation fonctionnelle

15, rue des Tournelles

94 - L'Hay-les-Roses

Tél. : 702-85-50

radio

Prises en charge à 100 % par la Sécurité Sociale

NUIT et JOUR

Vente et location de cannes et béquilles — Matériel médical

TOUTES DISTANCES

AMBULANCES MUNICIPALES

350.24.65



Seule société agréée pour les transports des malades, indigents, relevant des bureaux d'aide sociale des communes

CLINIQUE DE GARLANDE

45, rue de Paris - 14, avenue de Garlande - BAGNEUX

CHIRURGIE

Générale
Esthétique
Réparatrice
De la main
De la hanche
Des Varices
Gynécologique
Traumatologique

COBALT

253.16.91 - 253.50.01

RADIOLOGIE
URGENCES :

Kinésithérapie

Ambulances

« JOUR

et NUIT »

Conventionnée avec la S.S. et les principales Mutuelles

SERVICE DE GARDE

pharmaciens

Vendredi 1^{er} janvier

M. LAVERDET 106, rue Houdan 702-00-62

Dimanche 3 janvier

M. MOUIEL 43, rue des Coudrais 702-40-44

Dimanche 10 janvier

Mlle WEBER 7, rue des 4-Chemins 702-16-12

Dimanche 17 janvier

M. VARIN 45, rue Houdan 702-00-91

Dimanche 24 janvier

M. LEBLANC 51, rue de Bagneux 702-10-59

Dimanche 31 janvier

M. MATHA 144 bis, av. du Gal-Leclerc 350-03-00

Dimanche 7 février

Mlle LACOUR 127, rue Houdan 702-00-76

Dimanche 14 février

M. LAVERDET 106, rue Houdan 702-00-62

Dimanche 21 février

M. MOUIEL 43, rue des Coudrais 702-40-44

Dimanche 28 février

Mlle WEBER 7, rue des 4-Chemins 702-16-12

Dimanche 7 mars

M. VARIN 45, rue Houdan 702-00-91

Dimanche 14 mars

M. LEBLANC 51, rue de Bagneux 702-10-59

Dimanche 21 mars

M. MATHA 144 bis, av. du Gal-Leclerc 350-03-00

Dimanche 28 mars

Mlle LACOUR 127, rue Houdan 702-00-76

MASSAGES, REEDUCATION, GYMNASTIQUE MEDICALE
INFIRMERIE — PEDICURIE

Centre Médical de Rééducation Fonctionnelle

10, Bd de la République - FONTENAY-AUX-ROSES
Tél. : 350-61-05

AMBULANCES KLEBER

24 heures sur 24

POUR TOUS TRANSPORTS — CONCERNANT : PROVINCE — ENTREE ET
SORTIE D'HOPITAUX OU DE CLINIQUES — RAYONS — REEDUCATION



TEL. : **JOUR :** 660.10.73
NUIT : 350.10.73
(Dimanches et Fêtes)

Prise en charge 100 % par la Sécurité Sociale et toutes Mutuelles



Allo... INTERIM-SUD

702.78.43 et 660.25.94

DEPANNAGE RAPIDE EN PERSONNEL DE BUREAU

155, AVENUE ARISTIDE-BRIAND - 92 - ANTONY

Croix-de-Berny

1293

elf

STATION SERVICE LA RESIDENCE

Gérant : J. GROLIER

SPECIALISTE PEUGEOT

Lavage — Graissage — Pulvérisation

Avenue Paul-Langevin - SCEAUX — Tél. : ROB. 85-23

Votre moteur chauffe, faites le détartre avec

La machine spéciale LAV'RA'MON

832

SANTE-BEAUTE

TOUS LES PRODUITS

DIETETIQUES ET DE REGIME

Madame GERARD

TOUTE L'ALIMENTATION NATURELLE

Tél. : 350-09-61

138, Av. du Général-Leclerc - 92 - SCEAUX

Nationale 20

1636



**DEPANNAGE RADIO
TELEVISION - DISQUES
ARTICLES MENAGERS**

RADIO MODERNE

TECHNICIEN-COULEUR

**MAISON HALLÉ
88, rue Houdan
92 - SCEAUX
Tél. : 702-22-71**

1628

pour mieux vous servir



MULTI-sceaux

tous vos achats de tous les jours

textile



bazar



ménage



alimentation

libre service



9 h — 12 h 15
14 h 30 — 19 h 15

**OUVERTURE PROLONGEE
LE VENDREDI JUSQU'À 22 HEURES**

**ZONE
BLEUE**

**du LUNDI
au SAMEDI**

GARE DE ROBINSON
153, RUE HOUDAN
ROB. 65-30

OUVERT LE DIMANCHE MATIN :

MULTI-PLESSIS-ROBINSON
(Place de la Libération)